



Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier

11 BP 146 Ouagadougou 11

Téléphone : 50 34 14 57 / Email : graf@fasonet.bf

Récépissé n°2001/35/MATD/SG/DGAT/DLPAP du 15 janvier 2001

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'IMPACT DU CSLP DE 2000 A 2009 DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Volet Foncier irrigué

Rapport final

Cette étude a été réalisée grâce à l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et avec le soutien de la coopération suisse au Burkina Faso.

Juillet 2010

Table des matières Erreur ! Signet non défini.

Introduction 4

I. Contexte de l'aménagement des périmètres irrigués 6

I.1. 6

I.1.1. Le périmètre irrigué de la vallée du Sourou 6

I.1.1.1. Historique de l'aménagement 6

I.1.1.2. Superficies aménagées 6

I.1.1.3. Organisation générale de la gestion 7

I.1.2. Le périmètre irrigué de Bagré 8

I.1.2.1. Historique de l'aménagement 8

I.1.2.2. Superficies aménagées 8

Sources : rapport synthèse de diagnostic de la structure, MOB, 2009. 9

I.1.2.3. Organisation générale de la gestion 10

Sources : rapport synthèse de diagnostic de la structure, MOB, 2009. 10

I.2. 10

I.2.1. Le périmètre irrigué de Kierma..... 10

I.2.1.1. Historique de l'aménagement 10

I.2.1.2. Superficies aménagées 10

I.2.1.3. Organisation générale de la gestion 11

I.2.2. Le périmètre irrigué de Lan 11

I.2.2.1. Historique de l'aménagement 11

I.2.2.2. Superficies aménagées 11

I.2.2.3. Organisation générale de la gestion 12

II. 13

III. Les Résultats de l'évaluation 15

III.1. Résultats de l'évaluation sur les grands périmètres irrigués 15

III.1.1. De la pertinence des investissements réalisés au cours de la période 2000-2009..... 15

III.1.2. De l'efficacité des aménagements et des équipements mis en place, de l'organisation et de l'accès au foncier 16

III.1.2.1. Par rapport à ce qui a été planifié 16

III.1.2.2. En termes de qualité des investissements 17

III.1.2.3. Du point de vue de l'encadrement (conseils et formations agricoles) 18

III.1.2.4. Du point de vue du système de gestion du périmètre irrigué (gestion de l'eau, entretien des canaux, taux de paiement des redevances, efficacité du système de pompage, d'irrigation, rapidité dans les réparations, etc.)..... 19

III.1.2.5. Du point de vue de l'accès au financement pour les campagnes agricoles..... 20

III.1.2.6. Du point de vue de l'accès aux intrants et de leur utilisation 21

III.1.2.7. Du point de vue de l'appui au fonctionnement et à la bonne gouvernance des coopératives..... 21

III.1.2.8. Du point de vue de la sécurisation foncière 22

III.1.3. Des effets sur le développement de l'agriculture (superficies, productions, rendements) 23

III.1.3. 1. En termes de croissance de la production agricole 23

III.1.3. 2. En terme d'augmentation des superficies 26

III.1.3. 3. En terme de croissance des rendements.....	27
III.1.3. De l'analyse des résultats selon le genre	28
III.1.4. De l'analyse des constats	28
III.1.5. Des effets sur les conditions de vie des producteurs	29
III.1.6. Explications de l'état des impacts.....	34
III.2. Résultats de l'évaluation sur les petits périmètres irrigués	36
III.2.1. De la pertinence des investissements réalisés au cours de la période 2000-2009.....	36
III.2.2. De l'efficacité des aménagements et des équipements mis en place, de l'organisation et de l'accès au foncier	36
III.2.3. De l'efficacité des aménagements réalisés	37
Du point de vue de l'encadrement (conseils et formations agricoles), on note une insuffisance importante, voire un manque de formation à l'endroit des producteurs aussi bien à Kierma qu'à Lan, avec ce que cela comporte d'incidence sur les possibilités d'accroissement des rendements.	
L'analyse des résultats selon le genre indique que la proportion des femmes ayant accès aux terres pour la production est de l'ordre de 30 %, ce qui contribue à leur garantir des sources de revenu et de réduire la marginalisation de cette frange de la population des activités économiques au niveau des périmètres aménagés de Tchériba et de Kierma.	37
III.2.4. De l'impact des aménagements réalisés	37
III.2.5. De la question de la pérennisation des acquis.....	38
IV. Les	39
V. Les	40
V.1. Mesures et.....	40
V.2. Mesures et.....	41

Introduction

Après une dizaine d'années de mise en œuvre (2000 – 2009), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) suscite bien des questionnements et commentaires quant à son efficacité comme moteur de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

En effet, depuis l'année 2000, le Burkina Faso s'est engagé dans une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Cette stratégie s'inscrit dans un dispositif global qui est le Cadre Stratégique de Réduction de la pauvreté (CSR) qui a été élaboré suite à la décision de la banque mondiale et du fonds monétaire international en 1999 de lier cette option à l'allègement de la dette sous l'initiative PPTTE, les crédits futurs de l'association pour le développement international (IDA) et les Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). C'est sur cette base que le Burkina s'est engagé dans une stratégie de réduction de la pauvreté depuis 2000 en créant un cadre de référence qui est les Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Ils conviendrait de rappeler que les initiatives qui ont précédé la mise en œuvre du CSLP ont permis la préparation de plusieurs documents clés dont les plus importants sont :

- La lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995 et référentiel comme étant le cadre conceptuel du CSLP ;
- Les stratégies et les programmes sectoriels (le plan décennal de l'éducation de base, le plan Stratégique Opérationnel de l'agriculture (1999);

Au titre d'autres préalables qui ont guidé l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP, c'est le test de reformulation de la conditionnalité réalisé par le Burkina entre 1997 et 2000, et qui a permis de mettre au point une liste d'indicateurs d'impacts des politiques de développement dans le secteurs de la santé, de l'éducation et des finances publiques.

Sur le plan budgétaire, l'élaboration d'un Cadre de dépenses à moyens terme (CDMT) et son adoption comme instrument de mise en œuvre de la politique de gestion budgétaire en 2000, a eu pour but de mettre en cohérence les programmes issus du CSLP.

Sur le plan social, le CSLP a été formulé sur la base des résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisés entre 1994 à 1998 et qui ont permis de comprendre et de définir le profil de la pauvreté au Burkina Faso.

En vue du respect des engagements, il a été décidé au cours de la période d'affecter toutes les ressources issues de l'initiative PPTTE, aux activités permettant de garantir l'accès des pauvres aux services de sociaux de base et aux activités de création d'emploi en milieu rural (40% des ressources disponibles pour l'éducation de base, 35% pour la santé et 25% infrastructures, habitat et urbanisme).

C'est dans ce contexte marqué par des interrogations à la fois sur la stratégie de mise en œuvre et sur l'impact du CSLP que le Gouvernement s'est engagé dans un processus d'évaluation indépendante de ce cadre stratégique, conduisant à l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable du Burkina Faso (SCADD) sur la période 2011-2015, qui se veut être une approche et une démarche nouvelles.

Au vu de l'intérêt stratégique pour la société civile de prendre part à un tel processus, le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) et le Réseau de Veille sur la Commercialisation des Céréales (RVCC) ont pris l'option d'apporter leur part de contribution dans la révision du CSLP et partant dans la formulation de la SCADD, par la clarification et l'analyse des enjeux et surtout des résultats/effets/impacts du CSLP sur la période 2000 - 2009, notamment au plan des volets spécifiques suivants : « foncier irrigué », « infrastructures rurales », « céréales » et « secours d'urgence ».

Pour ces réseaux, il s'agit par cette démarche d'une part de proposer des orientations stratégiques mais aussi des recommandations en vue d'aboutir à une SCADD véritablement pertinente, opérationnelle et efficace, du point de vue de sa conception et de sa mise en œuvre .

D'autre part, ces réseaux entendent par cette évaluation tirer des enseignements et formuler des recommandations sur les politiques et stratégies d'intervention dans les secteurs concernés, à même de nourrir leur objectif de plaidoyer.

Le présent rapport d'évaluation comprend les parties suivantes :

- Le contexte de l'aménagement des périmètres irrigués de l'échantillon de l'étude
- Le bilan de l'évaluation sur les grands périmètres irrigués
- Le bilan de l'évaluation sur les petits périmètres irrigués
- Les principales recommandations en termes d'actions et de mesures prioritaires pour l'amélioration des performances de l'agriculture irriguée

I. Contexte de l'aménagement des périmètres irrigués de l'échantillon de l'étude

I.1. Les grands aménagements hydro agricoles (GAHA)

I.1.1. Le périmètre irrigué de la vallée du Sourou

I.1.1.1. Historique de l'aménagement

Suite aux crises alimentaires successives notamment de 1973 et 1983, le gouvernement du Burkina Faso a pris l'option de valoriser le potentiel des terres irrigables de la vallée du Sourou pour contribuer à l'accroissement de la production céréalière en vue de garantir la sécurité alimentaire. C'est ainsi que sera créée en 1985 la Maîtrise d'Ouvrage du Sourou (MOS) avec le statut de projet de développement, qui évoluera dès 1986¹ en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) sous l'appellation « Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou » (AMVS).

Les objectifs de l'AMVS restent inchangés depuis sa création et s'inscrivent dans le schéma directeur d'aménagement du Sourou comme suit :

- assurer la couverture partielle des besoins nationaux en céréales, sucre et oléagineux ;
- produire des spéculations exportables (fruits et légumes) ;
- assurer le développement et l'intensification de l'élevage dans la zone sur une superficie d'environ 70 000 ha
- assurer la mise en place d'ouvrages hydrauliques à Léry et à Samandéni pour satisfaire les importants besoins en eau pour l'irrigation.

I.1.1.2. Superficies aménagées

Les aménagements de la vallée du Sourou ont débuté en 1966 avec l'aménagement d'un périmètre irrigué de 144 Ha à Guédougou.

Suivront successivement :

- un premier, un deuxième, un troisième et un quatrième périmètres irrigués respectivement de 210 Ha, de 6 Ha, de 250 Ha et de 610 Ha à Di (1977 à 1980, 1984, 1986 et 2005),
- un deuxième périmètre irrigué de 144 Ha à Guédougou (1982),
- ,un premier, un deuxième et un troisième périmètres irrigués respectivement de 140 Ha, de 460 Ha et de 925 Ha à Dédé (1987 à 1988, 1987 à 1990, 1990 à 1995),
- un périmètre irrigué de 700 Ha à Niassan (1990 à 1993),
- un périmètre irrigué de 210 Ha à Sono (1995 à 1998).

L'ensemble des superficies aménagées couvre environ 3 818 Ha et « de 1966 à nos jours, 12,72% des surfaces ont été réellement aménagées »² sur un potentiel aménageable estimé à 30 000 Ha selon l'étude du Plan Directeur d'Aménagement du bassin supérieur du Mouhoun (JICA, 1994).

La conception du système d'irrigation selon l'AMVS est basée sur une adduction par pompage à travers des chenaux d'amenée de l'eau en terre qui alimentent trois (3) systèmes d'irrigation (gravitaire, californien et aspersion). Le système d'irrigation gravitaire est assuré par pompage et double pompage. L'AMVS dispose de 32 stations de pompage au total.

¹ Kiti n°86-286/CNR/PRES du 14 juin 1986

² Source Directeur de l'Appui à la Production et à la Professionnalisation Agricole (DAPPA)

On y distingue des exploitations familiales dont les titulaires occupent en moyenne des superficies de 0,25 à 0,50 ha et qui sont organisés sous la forme de plusieurs coopératives de production et plusieurs groupements pré coopératifs dont les activités principales autorisées sont : la production du riz et la production maraîchère (principalement l'oignon, la tomate et le haricot vert) ; et des promoteurs agrobusiness qui se différencient des exploitations familiales par le seul critère de l'utilisation d'une superficie de 10 ha au moins par promoteur. Ils bénéficient d'une autorisation d'exploitation de l'AMVS, et peuvent produire toutes les spéculations entrant dans le cadre des besoins du marché.

I.1.1.3. Organisation générale de la gestion

a) Les coopératives et les groupements de production

A l'aménagement du périmètre irrigué de la vallée du Sourou, l'Etat a suscité l'installation de nombreux producteurs venus des autres régions du Burkina, dont la majorité est composée de petits paysans. Ils sont en général appelé « colons » et cohabitent avec les populations autochtones. La politique d'encadrement de l'AMVS oblige au regroupement sous la forme de coopératives ou de groupements pour les petits producteurs. A ce jour, les principales organisations de producteurs existantes sont présentées dans le tableau 1 ci après:

Tableau 1: Les types d'organisations paysannes évoluant sur les périmètres aménagés de la vallée du Sourou

Superficie périmètre (ha)	Type d' O P	Nombre d'exploitants			Principales productions
		Hommes	Femmes	Total	
50	CAPIN	63	0	63	rizicole
70	CAPSO	31	0	31	polyculture (riz, maïs, maraîchage)
500	CANI	272	0	272	polyculture (riz, maïs, maraîchage)
475	CAD	404	0	404	polyculture (riz, maïs, maraîchage)
910	SOCAMAD	203	1	204	polyculture (maïs, maraîchage)
910	SOGCAM	248	2	250	polyculture (maïs, maraîchage)
910	GPCD	19	1	20	polyculture (maïs, maraîchage)
300	COPROMAG	499	1	500	polyculture (maïs, maraîchage)
420	SOCADI	122	0	122	blé, maïs
134/610	FASO KADI	259	2	261	polyculture (riz, maïs, maraîchage)
203/610	O.E.S.Gouran	11	1	12	polyculture (maïs, maraîchage)
206/610	Sababouyouma	455	15	470	polyculture (riz, maïs, maraîchage)
70/610	CRT0	116	0	116	rizicole
210					Banane*
3818		2 702	23	2 725	

Sources : AMVS, 2010

Le nombre total des petits producteurs est estimé à 2 725. En marge de ces petits producteurs organisés en coopératives de production, on dénombre d'une part 18 promoteurs d'agrobusiness qui évoluent de façon individuelle et d'autre part des groupements pré coopératifs non répertoriés par l'AMVS.

b) Les comités d'irrigants

Afin de responsabiliser d'avantage les producteurs et de suppléer au manque de personnels au sein de l'AMVS, il a été créé des comités d'irrigants³. Il existe un comité pour la gestion de la station de pompage principale et des comités au sein de chaque organisation pour la gestion des stations secondaires des blocs. La mission des comités d'irrigants se résume ainsi qu'il suit :

³ Régis par la loi n°14/AN/99

- contribuer physiquement et/ou financièrement à l'aménagement des périmètres;
- assurer une mise en valeur optimale des aménagements et une rentabilité économique des investissements;
- assurer une gestion efficiente et durable des exploitations, des équipements et des ouvrages hydrauliques;
- assurer la protection de l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles.

I.1.2. Le périmètre irrigué de Bagré

I.1.2.1. Historique de l'aménagement

En 1998, le décret n°98-476 /PRES/PM/MEE/MEF portant déclaration d'utilité publique et régime particulier de gestion des terres du domaine foncier de la zone du projet Bagré instituait en son article 1 le domaine foncier de la zone du projet Bagré comme étant un domaine d'utilité publique conformément à la loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso.

L'article 2 du même décret précisait les limites de la zone du projet Bagré comme étant située à cheval du fleuve Nakanbé entre les parallèles 11°12' et 11°53' de latitude nord et les méridiens 0°14' et 0°50' de longitude Ouest. Ces limites sont matérialisées par des balises et précisent le domaine du projet.

La superficie de la zone du projet Bagré est de 493 000 Ha répartie entre les provinces du Boulgou (406 000 ha, soit 82,4 % de la surface totale de la zone), du Zoundwéogo (75 700 ha, soit 15,4%), du Kouritenga (10 000 ha, soit 2,0 %) et du Ganzourgou (1 200 ha, soit 0,2%)⁴.

La superficie du potentiel irrigable est de l'ordre 29 900 Ha tandis que la superficie des surfaces pluviales est de l'ordre de 25 000 Ha.

Au total, les superficies exploitables de Bagré sont de l'ordre de 54 900 Ha.

Les principaux objectifs du projet Bagré sont les suivants:

- soutenir l'accroissement de la production vivrière essentiellement, en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations installées et dégager un surplus commercialisable significatif pour contribuer à la réduction du déficit céréalier du Burkina Faso, notamment le déficit en riz ;
- moderniser l'agriculture et contribuer à l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations par la réalisation d'infrastructures sociales ;
- assurer la formation et la responsabilisation des exploitants par l'intermédiaire des mouvements coopératifs, dans l'optique d'une autogestion paysanne des périmètres en vue de la réduction des coûts récurrents et de la dépendance des paysans vis-à-vis de l'administration ;
- assurer la promotion d'entreprises privées dans le domaine de l'agro business et leur appui ;
- Valoriser le potentiel halieutique du lac de Bagré, estimé à 1 600 tonnes de poissons par an ;
- Aménager le potentiel de 30 000 hectares de terres.

Les objectifs de développement de la production agricole du Bagré apparaissent ainsi comme étant en cohérence avec les objectifs du CSLP. Ils tiennent compte par ailleurs de la promotion des petits producteurs ainsi que de celle de l'agrobusiness.

I.1.2.2. Superficies aménagées

Sur l'ensemble des superficies aménageables (29 900 Ha), la situation était la suivante à la fin de l'année 2002 : 1 885 Ha aménagées et destinées aux petits producteurs, 1 562 Ha aménagés pour la promotion de l'agro business, soit un total de 3 347 Ha de superficies aménagées.

⁴ Cf. étude de M. Nébédé

Il conviendrait de noter que cette superficie (3 347 Ha) constitue une partie des 7 400 Ha qui représentent la partie adaptée au système d'irrigation gravitaire, ce qui indique que 4 053 Ha de ces superficies restent encore non aménagés.

Sur la part des superficies prévues pour les aménagements destinés à l'irrigation par pompage (22 500 Ha), aucune réalisation n'a été effectuée. L'état général des réalisations se présentent comme suit:

Tableau : 2. Situation des aménagements à Bagré

Intitulés	Rive Droite	Rive Gauche	Total
Potentiel aménageable en gravitaire	3200 ha	4200 ha	7400 ha
Superficies aménagées pour les petits producteurs	1200 ha	685 ha	1885 ha
Superficies attribuées aux petits producteurs	1142 ha	628,64 ha	1770,64 ha
Superficies exploitées par les petits producteurs	986 ha	613 ha	1599 ha
Superficies aménagées pour les promoteurs d'agro business	0 ha	1 462 ha	1 462 ha
Total des superficies aménagées	1 200 ha	2 147 ha	3 347 ha
			45,22%
Total des superficies non aménagées	2000 ha	2 832 ha	4 832 ha
			54,77%
Infrastructures socio-économiques pour les villages des producteurs			
- Lotissements	10 Villages	6 Villages	16 Villages
- CSPS	2	1	3
- Ecoles	2	2	4
- Forages	20	12	32
- Magasins	10	06	16

Sources : rapport synthèse de diagnostic de la structure, MOB, 2009.

Sur les 7 400 Ha de terre prévue en gravitaire, au total 45,22% des terres ont été aménagées pour les petits producteurs et les promoteurs d'agrobusiness.

En définitive, si l'on considère le reste des terres aménageables pour le gravitaire (soit 4 053 ha) et le potentiel restant pour les aménagements destinées aux pompages (soit 22 500 ha), on peut estimer l'ensemble du potentiel restant à 27 000 ha.

Pour la mise en valeur des terres attribuées aux petits producteurs, 16 villages de producteurs ont été créés au bénéfice de 1 765 familles d'exploitants.

Afin de permettre aux familles résidentes d'élargir les surfaces culturales, 792 Ha supplémentaires de champs pluviaux ont été dégagés et mis à la disposition des exploitants qui disposent d'une parcelle sur les périmètres aménagés.

Ainsi, concernant l'allocation des terres aux paysans, et pour chaque famille exploitante, « il est mis à disposition suivant le cahier de charges : 1 000 m² pour construire un habitat, 1 Ha de terres irriguées, 1,5 Ha de hautes terres pour la culture du sorgho et 0,40 Ha pour le petit élevage, soit au total 2,90 Ha pour le développement économique de ses activités de productions et d'élevages ».⁵

Sur les 1885 Ha aménagées, 1 770, 64 ha de terres ont été attribués et exploités (soit 93,93%) en mode paysannat, essentiellement pour la production du riz⁶.

⁵ Source extrait d'entretien avec les responsables de la MOB, Bagré mai 2010

⁶ Source Rapport MOB 2008

Quant aux superficies destinées à l'agro business, l'installation de promoteurs d'agrobusiness n'est pas encore effective.

I.1.2.3. Organisation générale de la gestion

L'installation des producteurs dans les villages a été achevée en 2004. Depuis lors, les familles d'exploitants ont été maintenues sans changements notables. Le tableau ci-dessous présente l'effectif des familles exploitant les périmètres irrigués.

**Tableau 3 : présentation de l'effectif des familles exploitant le périmètre de Bagré
(Statut des superficies et effectif des villages et des familles)**

Intitulés	Rive Droite	Rive Gauche	Total
Superficies attribuées aux petits producteurs	1142 ha	628,64 ha	1770,64 ha
Superficies exploitées	986 ha	613 ha	1599 ha
Nombre de villages	10	6	16
Nombre de familles exploitantes	1025	648	1673
Superficie moyenne par famille	0, 96 ha/famille	0, 94 ha/famille	0, 95 ha/famille
Taille moyenne ménage	10 personnes	10 personnes	10 personnes
Population estimée	10250 habitants	6480 habitants	16730 habitants

Sources : rapport synthèse de diagnostic de la structure, MOB, 2009.

Les données du tableau indiquent qu'au total, ce sont 1673 familles qui exploitent les superficies octroyées. Ces familles sont regroupées dans 16 villages et chacune d'elle compte en moyenne dix (10) personnes.

Par ailleurs, la population totale qui compose est le bénéficiaire direct est estimée à 16 730 habitants.

I.2. Les petits aménagements hydro agricoles (PAHA)

I.2.1. Le périmètre irrigué de Kierma

I.2.1.1. Historique de l'aménagement

Le site de production du village de Kierma a été créé en 2002 par le Projet de Développement Rural Décentralisé et Participatif de la Province du Bazega et du Kadiogo (PDRPBK), dont le lancement officiel a eu lieu en 2000, avec les objectifs suivants:

- améliorer les systèmes de production,
- développer la petite irrigation,
- prospecter et identifier les périmètres irrigables,
- aménager les terres irrigables.

Les conditions qui ont prévalu à la réalisation de cet aménagement étaient liées au fait que d'une part plusieurs producteurs exploitaient déjà l'aval du barrage de manière non organisée et quasi artisanale, et que d'autre part il y avait une réelle demande de la part des producteurs, dont l'expression était portée par le comité villageois de gestion des terroirs (CVGT) de l'époque auprès du Projet.

I.2.1.2. Superficies aménagées

Le barrage du village de Kierma est antérieur à l'intervention du Projet, qui y a donc aménagé 10 ha de terres irrigables en 2002.

Les responsables des services techniques concernés confirment que la réalisation des aménagements a été précédée par des activités de sensibilisation à l'égard de la population du village. Toutes choses qui ont permis d'assurer une forte mobilisation des hommes et des femmes dans l'exécution du projet, notamment en termes de:

- collecte des agrégats
- apport de main d'œuvre pour l'ouverture des tranchées
- creusage des trous

I.2.1.3. Organisation générale de la gestion

L'apport du Projet a essentiellement concerné trois niveaux :

- la réalisation des études techniques,
- l'ingénierie réservée aux domaines techniques
- la dotation des équipements d'irrigation et de petits matériels pour la main d'œuvre.

C'est seulement à l'issue des travaux d'aménagement que l'attribution des parcelles mais aussi la dotation des producteurs en équipements ont été faites, sous la supervision des services techniques compétents (notamment la Direction provinciale de l'agriculture), en concertation avec les producteurs.

I.2.2. Le périmètre irrigué de Lan

I.2.2.1. Historique de l'aménagement

Le bas-fond du village de Lan a été aménagé en 2004 sur financement de la Chine Taiwan à travers les Engagements Nationaux. Il s'agit d'un aménagement orienté sur l'irrigation d'appoint du riz pendant l'hivernage en vue d'accroître la productivité.

L'aménagement couvre trois (03) villages, qui sont Lan, Kari et Da, et les objectifs premiers étaient les suivants:

- aménager un bas-fond de 132 Ha,
- délimiter des périmètres pour la production du riz pluvial et associer un système d'irrigation d'appoint à travers la construction de puits à grands diamètres pour assurer l'irrigation,
- faire le suivi du projet à travers les services techniques de la direction provinciale du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques,
- installer les producteurs des trois villages Kari, Lan et Da sur le périmètre.

I.2.2.2. Superficies aménagées

Les aménagements ont été réalisés en trois phases : un premier aménagement de 41 ha en 2004, puis un deuxième aménagement de 65 ha en 2005 et enfin un troisième aménagement de 26 ha, soit au total 132 ha. Grâce à l'effort propre des producteurs, ces aménagements ont été portés à 225 ha en 2009. Environ 600 producteurs comprenant des migrants exploitent les surfaces emblavées. La principale spéculation est le riz qui est produit de mai à décembre de chaque année.

Sur le plan des infrastructures, 12 puits de grands diamètres ont été réalisés pour assurer l'irrigation d'appoint pendant la saison pluvieuse et pour servir de sources d'eau pour la production maraîchère.

De manière générale, le bas-fond aménagé de Lan connaît un certain nombre de contraintes, et entre autres :

- la non réalisation au préalable d'une étude de faisabilité, avec pour conséquence des problèmes fonciers persistants entre les propriétaires terriens (minoritaires et autochtones) et la plupart des producteurs (majoritaires et migrants).
- le non achèvement de l'aménagement (aménagement partiel), notamment avec la réalisation de seulement 12 puits à grands diamètres pour l'irrigation d'appoint et sans équipements de pompage (ce qui correspond en réalité à une capacité d'irrigation de 12 ha), pour un besoin réel de 132 puits de grands diamètres et équipés de système de pompage pour l'irrigation d'appoint.

I.2.2.3. Organisation générale de la gestion

Les services techniques compétents (notamment la Direction provinciale de l'agriculture), sont responsables de l'encadrement des producteurs sur le site.

Cependant, les responsables de ces structures soulignent le manque ou l'insuffisance de moyens spécifiques mis à leur disposition pour assurer efficacement le suivi sur le terrain.

II. Méthodologie

Il s'est agi dans un premier temps de procéder à une revue de la documentation générale et spécifique disponible, notamment les plans de développement sectoriels développés au plan national au cours de la période 2000 – 2009, les rapports d'enquêtes, d'études ou d'évaluation, les rapports d'activités.

Cette revue documentaire a permis de mieux apprécier les relations entre les objectifs du CSLP et les politiques de développement du secteur de l'agriculture, et partant de mieux cadrer la zone de l'étude, et de procéder par choix raisonné pour le ciblage des zones de l'étude.

Ainsi, il a été retenu deux grands périmètres hydro agricoles qui sont les zones aménagées de la vallée du Sourou et de Bagré, et deux petits périmètres irrigués qui sont le périmètre de Kierma dans le département de Koumbissiri et le périmètre du village de Lan dans le département de Tchériba.

II.1. Les critères de l'évaluation

Un certain nombre de critères jugés pertinents ont servi pour l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du volet « foncier irrigué » du CSLP de 2000 à 2009. Il s'agit principalement de :

- la pertinence des investissements réalisés au cours de la période : il s'est agi de faire des appréciations par rapport à la stratégie nationale, mais aussi par rapport aux choix des spéculations, des équipements, des types d'aménagements et d'installation des producteurs, etc.
- l'efficacité des aménagements et des équipements mis en place, l'organisation et l'accès au foncier : ce critère prend en compte l'appréciation du niveau d'efficacité de chacun de ces aspects par rapport à ce qui a été planifié, en termes de qualité des investissements, en termes d'encadrement et de conseils et de formations agricoles. Mais aussi, il s'est agi d'apprécier les systèmes de gestion du périmètre (gestion de l'eau, entretien des canaux, taux de paiement des redevances, efficacité du système de pompage, d'irrigation, rapidité dans les réparations etc.), d'accès au financement pour les campagnes agricoles, d'accès et d'utilisation des intrants, d'appuis au fonctionnement et à la bonne gouvernance des coopératives. Et enfin, cela a consisté à apprécier le niveau de la sécurisation foncière à la fois des périmètres aménagés, des coopératives et des producteurs.
- les effets sur l'évolution de l'agriculture (superficies, productions, rendements) : en termes de mesure des effets sur la croissance de la production agricole et sur la performance du secteur, et également sur la croissance des superficies et des rendements.
- l'impact sur le genre et sur les conditions de vie des ménages : il s'est agi d'apprécier l'impact selon les hommes et les femmes sur l'état des revenus, l'amélioration de la situation nutritionnelle, l'amélioration de l'accès à la santé, l'éducation et l'alphabétisation, l'amélioration de l'habitat, et d'apporter par ailleurs donner les facteurs explicatifs qui en sont liés de manière spécifiques.

II.2. L'échantillonnage

Un échantillonnage spécifique aux grands périmètres aménagés d'une part (Sourou et Bagré) et aux petits périmètres aménagés d'autre part (Tchériba et Kierma) a été constitué.

II.2.1. Pour les périmètres irrigués de la vallée du Sourou et de Bagré

Sur la base d'un choix raisonné, il a été constitué un échantillon des personnes/individus, des structures et des coopératives à enquêter. Cela a donné ce qui suit :

- au niveau des coopératives de production : la SOGCAM a été retenu pour le Sourou compte tenu de son expérience en temps qu'organisation professionnelle des producteurs qui évolue sur la plaine depuis 1999,
- au niveau des producteurs : trois producteurs ont été retenus (dont un producteur exploitant 10 ha environ et ayant une ancienneté minimum de 10 ans sur la plaine, un producteur exploitant 5 ha environ et ayant une ancienneté minimum de 6 ans sur la plaine, un producteur exploitant 3 ha environ et ayant une ancienneté minimum de 10 ans sur la plaine),
- au niveau des structures d'appui : ont été retenues l'AMVS pour le Sourou et la MOB pour Bagré.

II.2.2. Pour les périmètres irrigués de Tchérība et de Kierma

Au niveau des structures d'appui : les directions provinciales de l'agriculture, dont dépendent les périmètres concernés, chargées de l'encadrement des producteurs ont été retenues

Au niveau des coopératives de production : un groupement de base au niveau de chacun des périmètres a été retenu

Au niveau des producteurs : il a été retenu un gros producteur, un producteur moyen et un petit producteur pour chacun des périmètres concernés.

A l'issue de la phase d'échantillonnage, les fiches d'entretiens pour la collecte des informations quantitatives et qualitatives ont été élaborées.

.

II.3. Le déroulement de la phase terrain

Au Sourou comme à Bagré, les fiches d'entretiens ont été soumises auprès des différents responsables des structures de gestion, des producteurs identifiés et des responsables de l'AMVS et de la MOB.

Il s'est agi au cours de chaque entretien d'approfondir les échanges, en veillant à faire le recul nécessaire dans le temps afin d'appréhender les événements dans leur évolution sur la période allant de 2000 à 2009.

Les entretiens auprès de chaque groupe ont duré en moyenne une journée et demi, ce qui a permis de recouper et de reconstituer ainsi des informations spécifiques sur des points importants comme le revenu paysan, les charges d'exploitation, l'évolution des acteurs, etc.

Conformément à la démarche générale de l'évaluation, les données de base collectées sur le terrain ont donné lieu à la mise en évidence des constats préliminaires et à la formulation des premiers commentaires généraux, qui ont fait l'objet de partage avec les acteurs locaux au cours de séances restreintes de restitution, en vue principalement de clarifier et valider les données obtenues.

Au niveau des petits périmètres aménagés (Lan et Kerma), les fiches d'entretiens ont été soumises aux responsables de la direction provinciale de l'agriculture, aux responsables des groupements des producteurs et aux producteurs identifiés, en vue de mesurer l'impact des aménagements réalisés et leur incidence sur les conditions de vie des populations en général et des producteurs en particulier.

II.4. Le traitement des données

La première étape a concerné la synthèse des constats de terrain, à la fois du point de vue des aménagements réalisés sur les différents sites de l'échantillon et de la mise en œuvre des programmes et projets opérationnels de lutte contre la pauvreté.

Cette synthèse a permis d'élaborer un premier draft du rapport qui a été soumis à l'appréciation du comité de pilotage de l'étude.

La deuxième étape a consisté à l'élaboration d'une version plus analytique du rapport, qui va au-delà des simples constats pour mettre en évidence les éléments de réussite mais aussi et surtout d'insuffisances ou de contre-performances liés au volet « foncier irrigué » du CSLP, ainsi que les facteurs explicatifs qui en découlent.

Enfin la troisième et dernière étape a consisté à la production de la présente version consolidée rapport provisoire, qui prend en compte les observations et les contributions du comité de pilotage et de l'expert chargé de l'appui-conseils méthodologique du Réseau foncier.

III. Les Résultats de l'évaluation

III.1. Résultats de l'évaluation sur les grands périmètres irrigués

III.1.1. De la pertinence des investissements réalisés au cours de la période 2000-2009

Les objectifs de départ de l'aménagement de la vallée du Sourou et de la zone de Bagré consistaient à la réalisation d'aménagements hydro agricoles avec maîtrise totale (c'est-à-dire des périmètres d'irrigation disposant de canaux primaires, secondaires et tertiaires. C'est la maîtrise totale de la distribution de l'eau par l'utilisateur à travers les vannes et les canaux qui le permettent de rationaliser l'utilisation de l'eau) assurant une appropriation plus systématique du système de production irriguée par les petits paysans et les producteurs agrobusiness.

Toutes choses qui sont en cohérence avec les objectifs du CSLP qui visent entre autres l'accroissement de la production agricole et la sécurité alimentaire principalement en milieu rural.

Par ailleurs, ces objectifs d'aménagement cadrent avec les objectifs d'un nombre important de programmes ou projets spécifiques majeurs au plan national, en l'occurrence :

- le plan d'action sur la filière riz qui vise l'accroissement de la production du riz et l'amélioration de la productivité des périmètres irrigués,
- le plan d'appui institutionnel qui vise le renforcement des capacités des structures intervenant dans le secteur agricole et qui poursuit la responsabilisation des acteurs et leur professionnalisation,
- le plan d'action sur la mécanisation agricole, qui vise l'accroissement du taux d'équipement au niveau des producteurs,
- le programme d'investissement du secteur de l'agriculture (PISA), qui poursuit également l'objectif d'accroissement de la production

A l'analyse, il apparaît que globalement, les différentes options faites à divers niveaux sont pertinentes et en cohérence avec les objectifs stratégiques du CSLP ou des politiques sectorielles, ou encore des programmes opérationnels majeurs.

Ainsi, il est notable que le choix des types d'aménagement en maîtrise totale au Sourou comme à Bagré (aménagement avec canaux primaires, secondaires et tertiaires) est approprié, dans la mesure où cela n'occasionne pas des dépenses d'investissements supplémentaires.

Cet objectif de prendre en compte l'ensemble des volumes d'investissement au compte des pouvoirs publics facilite ainsi l'intégration des producteurs qui ne disposent pas de moyens d'investissements propres.

De même, l'objectif de promouvoir la production des céréales, notamment le riz et le maïs au Sourou et à Bagré (essentiellement le riz) relève également des options de nombreux programmes nationaux dont le but est l'accroissement de la production. C'est par exemple le plan d'action riz (juin 2003) dont l'objectif est entre autres

l'accroissement de la production du riz dans les grands périmètres hydro agricoles, et le plan d'action céréales (maïs, mil et sorgho – mars 2004) dont l'objectif était la définition des indicateurs et le suivi des effets/impacts.

Cela est aussi valable pour l'objectif d'installer les producteurs sur les sites aménagés au Sourou et à Bagré, qui répondait à l'objectif national du plan d'action sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lequel plan visait la disponibilité et l'accessibilité alimentaire au niveau des populations, ainsi que l'amélioration de la qualité nutritionnelle⁷.

Toujours à ce niveau, la prise en compte de l'agro business comme objectif de croissance accélérée de la production sur les périmètres aménagés reste pertinent.

Enfin, les objectifs poursuivis dans les aménagements soulignaient la volonté des pouvoirs publics de s'approprier le CSLP à travers le développement d'investissements tendant à induire la réduction de la pauvreté au Burkina. Dans ce sens, les objectifs du CSLP ont été mis en cohérence avec les objectifs poursuivis à travers les plans nationaux et ceux des aménagements hydro agricoles sur la période 2000 à 2009. L'observation faite par les responsables du Sourou illustre clairement cet état de fait.

Encadré 1 : Commentaires du Directeur de l'Appui à la Production et à la Professionnalisation Agricole (DAPPA) sur la pertinence des objectifs du grand périmètre irrigué de la Vallée du Sourou

« L'option de confier une mission de mise en valeur de la Vallée du Sourou a été clairement stipulée et confirmée plus tard à travers les dispositions de l'article 3 des statuts approuvés par le décret no 2001001/PRES/PM/MEE du 16 janvier 2001. L'intervention de l'AMVS vise principalement à valoriser le potentiel hydro agricole, agro sylvopastoral et halieutique de la zone, pour en faire un pôle régional de croissance économique. Aussi, la légitimité de son mandat de développement durable des productions Agro Sylvo Pastorales et halieutiques dans la Vallée du Sourou tient il à sa cohérence avec les grandes orientations de développement du Burkina Faso : le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 et révisé en 2003, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015, la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire durable, la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée, le Schéma National d'Aménagement du Territoire, etc. Toutefois, des faiblesses non moins importantes liées au statut d'EPE ont été relevées par différentes études diagnostiques; il s'agit aussi des faiblesse liées à l'absence de mise à jour du Schéma Directeur de l'Aménagement en vigueur depuis 1984 ».

Cette même conviction est fortement partagée par les responsables de la MOB.

III.1.2. De l'efficacité des aménagements et des équipements mis en place, de l'organisation et de l'accès au foncier

III.1.2.1. Par rapport à ce qui a été planifié

Au Sourou, on constate une diminution de l'intervention de l'Etat dès les années 2000, qui s'est manifestée par une diminution des moyens mis à la disposition de l'AMVS aussi bien dans le domaine de la poursuite des investissements que dans le domaine de l'encadrement technique des producteurs et de la gestion des infrastructures.

Cet état de fait à entraîné une autonomisation forcée des coopératives de production sans une réelle préparation. Ainsi, on peut observer par exemple que, sur les 3 018 ha aménagées, sur la période allant de 1990 à 1999, les surfaces aménagées atteignent 2 295 ha et sur la période allant de 2000 à 2009, les surfaces aménagées sont de 540 ha.

⁷ Plan Stratégique Opérationnel, Aout 1999

De même à Bagré, à la fin de l'année 2002, 1 885 Ha ont été aménagés et destinés aux petits producteurs et 1 562 Ha ont été aménagés pour la promotion de l'agro business. Ce qui donne un total des superficies aménagées de 3 347 Ha.

De 2002 à 2009, aucune réalisation en termes de nouveaux aménagements n'ont été faite.

Le coût de réalisation des aménagements est estimé entre 8 000 000 FCFA et 10 000 000 FCFA aussi bien dans le Sourou qu'à Bagré. Ce coût est considéré comme répondant au standard d'efficacité, à l'image de la plupart des périmètres irrigués.

Du reste, une comparaison avec le cas du Mali confirme cette tendance en termes de coûts d'aménagement. En effet, selon M. Ag Mohamed, aménagiste de BETICO Mali, le coût unitaire d'un aménagement par hectare au Mali est variable, mais il peut être estimé comme suit⁸ :

- entre 3 et 4 millions pour le type d'aménagement non bétonné,
- entre 6 et 7 millions pour le type d'aménagement avec canaux primaires et canaux secondaires,
- entre 8 et 10 millions pour le type d'aménagement avec canaux primaires, canaux secondaires (type de maîtrise totale).

On remarque que le coût d'aménagement en maîtrise totale varie pour le même seuil au Burkina comme au Mali. Ce cas est le modèle le plus avantageux pour les exploitants du fait qu'il n'y a pas d'investissements supplémentaires à réaliser pour faire fonctionner le système d'irrigation.

Concernant le taux de réalisation, et prenant l'exemple de l'AMVS, les 3818 ha ont été aménagés entre 1967 et 2009 (soit sur une période étalée sur 42 ans). Ce taux global, ramené à une échelle annuelle donne en moyenne un taux de réalisation de 90,9 ha aménagés par an.

Par contre, et pour le même site, si l'on considère la période allant de 2000 à 2009, la superficie totale aménagée est estimée à 540 ha. Ce qui indique un taux de réalisation annuel de 54 ha en moyenne par an.

On peut en déduire que le taux de réalisation des aménagements sur la période 2000 à 2009 est resté très faible par rapport à celui de l'ensemble des années cumulées.

Pour ce qui concerne Bagré, 3 347 ha ont été réalisés entre 1998 et 2009 (soit sur une période étalée sur 11 ans), ce qui donne un taux de réalisation de 304 ha par an en moyenne, donc supérieur à celui de l'AMVS.

Par ailleurs, on peut noter que la plupart des réalisations, aussi bien au Sourou qu'à Bagré, ont été engagées à travers de nombreux projets, avec l'appui des partenaires extérieurs, sans contrepartie directe du budget de l'Etat de manière continue assurant une garantie de réalisation minimum par an.

En conséquence de quoi, il est souvent arrivé à une rupture plus ou moins importante dans le rythme des réalisations.

III.1.2.2. En termes de qualité des investissements

On peut observer que la plupart des équipements de pompage sont restés défectueux au cours de la période allant de 2000 à 2009, ne permettant pas ainsi une exploitation optimum des périmètres irrigués.

Au niveau du Sourou, il faut dire qu'au moment de l'autonomisation, il n'y a pas eu de mise à niveau des équipements de pompage et des canaux d'irrigation par l'AMVS. De même cette période fut marquée par une

⁸ Source Extrait d'entretien, juin 2010

absence de fonds de roulement permettant d'assurer la maintenance et les grosses réparations, comme l'atteste le témoignage du président de la SOCAMAD à ce propos :

Encadré 2 : Commentaires du Président de la SOCAMAD sur la question de la qualité des aménagements

« Au moment où on prenait notre autonomie, les machines étaient déjà presque tous gâtées au niveau de la machine centrale, on avait même enlevé le cylindre et on a été obligé d'aller payer un autre cylindre pour venir mettre c'est ce dernier aussi qui s'est brisé la fois dernière (en 2007) et on est toujours dans des problèmes et jusqu'à l'heure où je vous parle». (Extrait d'entretien, mai 2010)

Les tentatives de résolution du problème en 2008 à travers le projet TEAM 9 (projet FEER) ont permis l'acquisition de 7 nouvelles machines mais la qualité du service attendu à ce niveau n'a pas été satisfaisante. A ce sujet, le Directeur de l'Appui à la Production et à la Professionnalisation Agricole (DAPPA/AMVS) souligne que « certains équipements livrés à l'AMVS dans le cadre du Programme TEAM 9 sont incomplets ou inadaptés ».

Par contre, à Bagré, ce cas de figure est faiblement enregistré compte tenu du fait que ce type d'aménagement n'utilise pas de système de pompage.

On peut noter que les systèmes d'irrigation en gravitaire sans pompage semblent plus adaptés et connaissent moins de problèmes techniques que les systèmes d'irrigation avec pompage.

Certains périmètres sont mis hors d'usage pour cause de vétuste élevé des équipements de pompages et des canaux d'irrigation au Sourou. Il s'agit de ceux n'ayant pas fait l'objet de travaux d'entretien et de réparations sérieuses depuis 2000.

A ce propos, le DAPPA souligne qu' «il est aujourd'hui question de la réhabilitation des vannes de Léry et de trois périmètres irrigués (210 ha à Sono dans la Province de la Kossi dont les travaux d'aménagement n'ont pas été achevés sur financement de la BADEA, 300 ha à Guédougou réalisé depuis 1983 sur financement AFD et 50 ha à Niassan aménagés en 1986 sur financement FED⁹).

III.1.2.3. Du point de vue de l'encadrement (conseils et formations agricoles)

Le niveau de l'encadrement, du conseil et de la formation agricoles est resté faible sur la période 2000-2009.

En effet, cette fonction qui est assurée par l'AMVS au Sourou et par la MOB à Bagré n'a pu se développer correctement.

Le taux de couverture de l'AMVS est resté faible sur la période : à titre illustratif, on note six (6) conseillers agricoles pour l'ensemble des producteurs entre 2000 et 2007 et dix (10) conseillers agricoles depuis 2008. Cela donne un ratio d'un (1) agent pour 229 producteurs en moyenne, alors qu'au plan national, le ratio recommandé est de un conseiller agricole pour 100 producteurs. Déduction, le taux est largement en deçà de la norme recommandée.

Cette faiblesse des capacités d'encadrement n'a pas permis d'assurer des formations techniques au profit de la majorité des producteurs dont le niveau de maîtrise des itinéraires techniques reste faible.

Ce faible taux d'encadrement technique est également vécu à Bagré.

⁹ Ces propos font allusion aux conclusions des récentes études menées sur la vallée du Sourou par le MCA, mettant en évidence la faiblesse de l'efficacité des investissements réalisés

Le niveau de formation reste faible comme le soulignent la plupart des producteurs au Sourou comme à Bagré. La maîtrise des itinéraires techniques n'a pas connue une amélioration du fait de l'absence de la formation. Dans ce domaine, le président de la SOCAMAD soutien que « depuis 2000, les membres de l'organisation n'ont pas bénéficié de formation spécifique ».

A Bagré, de nombreuses formations ont été conduites mais elles restent insuffisantes. A cet effet, le président du groupement Delwendé (140 membres) fait les observations suivantes.

Encadré 3 : Commentaires du Président du groupement Delwendé à propos de la formation des producteurs

« On a reçu beaucoup de formations. Premièrement on a reçu des formations GIPD. C'est sur les fosses fumières. Les chinois aussi, nous ont dispensés des formations sur les techniques de productions de riz. Mais, tous les membres n'ont pas pu bénéficier de formations. A chaque fois, ils choisissent certains d'entre nous pour aller suivre les formations. Pour les chinois, ils nous réunissent tous et puis on vient suivre dans les parcelles sur des tableaux comment faire pour bien produire le riz ». Extrait d'entretien, mai 2010

III.1.2.4. Du point de vue du système de gestion du périmètre irrigué (gestion de l'eau, entretien des canaux, taux de paiement des redevances, efficacité du système de pompage, d'irrigation, rapidité dans les réparations, etc.)

Sur le plan de la gestion des ressources en eau, on constate au Sourou la faiblesse en termes de planification entre l'utilisation de l'eau et les stocks. Il ressort que les producteurs ont tendance au gaspillage de l'eau. Les principaux constats sur l'utilisation de l'eau relevés par l'étude du MCA (2009) sont les suivants:

- le manque d'efficience du système d'irrigation par aspersion de Di
- l'importance des pertes d'eau à cause du non revêtement de certaines portions du réseau d'irrigation;
- l'inadéquation énergétique des stations de pompage actuellement installées dans le périmètre ;
- la gestion non optimale du réservoir du Sourou à partir des vannes de Lery ;
- la défaillance du système de suivi et d'annonce des crues

Ce cas de figure est aussi évoqué par les responsables de la MOB à Bagré et illustré dans l'encadré ci-dessous:

Encadré 4 : Commentaires des responsable de la MOB sur l'utilisation de l'eau à Bagré

« La MOB rencontre des problèmes dans l'entretien des infrastructures qui sont notamment le manque de curage des canaux, les vols des vanes qui rendent inefficaces certains circuits d'irrigation. On peut noter à cet effet des problèmes de performances qui sont dûes i) au taux élevé des impayés des redevances eau, ii) à la faiblesse du niveau d'entretien des réseaux d'irrigation, iii) à l'indiscipline des coopérateurs entraînant ainsi un manque de cohésion en leur sein, iv) à l'absence d'application des dispositions du cahier de charge de la MOB, v) à l'absence de contrats d'occupation des terres, vi) aux dysfonctionnements du comité de gestion de l'eau, vii) au gaspillage de l'eau dans certains villages et à la rareté pour d'autres villages, etc. »

Extrait d'entretien, juin 2010

Pour ce qui concerne la question spécifique des redevances eau, 40,55% des exploitants ont payé leurs redevances eau en 2008 contre seulement 2,44% en 2009 à Bagré.

Au Sourou, le même constat est relevé par les responsables de l'AMVS quant à la faiblesse des paiements des redevances eau.

De même, au Sourou la maintenance et l'entretien des machines de pompage sont mal assurés par les comités de gestion des équipements. Ces membres ne sont pas qualifiés pour ce type d'activités, ce qui engendre un tâtonnement dans la prise de décisions de maintenance. On note par exemple l'absence de manuel de procédures de gestion des équipements de pompage et d'informations techniques.

Encadré 5 : Constats faits par l'évaluation du MCA (2009)

«Depuis 2008, les tentatives par l'AMVS de renforcer le dispositif de maintenance et d'entretien des machines de pompage reste marginale. On compte quatre (4) agents de maintenance pour 32 machines de pompage (soit 1 agent de maintenance pour 8 machines de pompage), ce qui n'est pas sécurisant. On relève aussi le manque d'application de gestion financière des amortissements des machines dont la conséquence est l'absence de ressources pour le renouvellement des machines ».

Par ailleurs, sur le même site, on note également un faible niveau de gestion des canaux d'irrigation, activité qui est laissée à l'initiative des producteurs sans un réel contrôle des activités d'entretien par l'AMVS.

Les producteurs s'interrogent du reste sur l'efficacité de l'utilisation de la taxe d'aménagements perçue par l'AMVS qui est fixée à 10 000 FCFA/ha/an.

III.1.2.5. Du point de vue de l'accès au financement pour les campagnes agricoles

Sur le plan du financement des campagnes agricoles entre 2000 et 2009, on observe au niveau du Sourou deux phases importantes.

Une phase marquée par une absence quasi totale des financements des campagnes agricoles sur la période 2000 à 2005 en raison notamment du retrait des principales institutions de financement bancaire, et cela compte tenu d'énormes impayés accumulés.

Une deuxième phase marquée par un retour des institutions bancaires (2006 – 2009) durant laquelle des institutions comme la Banque régionale de Solidarité Burkina (BRS-Burkina) ont fait leur apparition et commencent à assurer le financement des secteurs de production de l'oignon et du riz.

A titre d'illustration, le montant des financements cumulés sur les trois dernières années de la BRS-B est estimé à 900 000 000 FCFA¹⁰.

A Bagré, le niveau des financements bancaires est resté aussi faible au cours de la période compte tenu d'énormes impayés enregistrés au départ (2002 à 2004). Cependant des négociations engagées depuis 2008 par les responsables de la MOB laissent prévoir une reprise.

Toutefois, on peut noter au Sourou comme à Bagré, l'intervention de l'Etat depuis 2008 dans la subvention des intrants agricoles à travers des crédits en nature (engrais et semences de qualité). Ce qui permet aux producteurs de ces filières d'accroître leurs capacités de production.

Sur la période 2000-2009, au Sourou et à Bagré, on peut souligner que les exploitants développent de plus en plus des liens directs avec les institutions de financement décentralisées au sein desquelles ils détiennent pour la plupart des comptes bancaires et assurent les négociations directes pour le financement de leurs activités, notamment à travers les réseaux des caisses populaires qui sont disséminés dans les zones de production.

¹⁰ Source Rapport Yirvouya, Mai 2009

Malgré les conditions évoquées du crédit de manière générale, au Sourou comme à Bagré, les producteurs ont éprouvé au cours de la période 2000-2009 des difficultés pour couvrir de façon suffisante leurs besoins de financement. Nombreux sont ceux qui ont fait appel aux prêts usuriers pour combler leurs besoins supplémentaires de financement campagne, comme le fait remarquer le président de la SOCAMAD sur la méthode d'accès aux financements des producteurs:

Encadré 6 : Commentaires sur les méthodes d'accès au financement par les producteurs

« Personne ne nous a aidé. On a commencé avec des prêts qu'on contracte auprès des gens. Chacun part voir celui chez qui il pense pouvoir avoir quelque chose, il négocie une certaine somme et à la fin de la campagne, il repart rembourser pour ne pas décourager ce dernier qui a consenti te prêter son argent. Des fonds propres on n'en avait pas». Extrait d'entretien, mai 2010

III.1.2.6. Du point de vue de l'accès aux intrants et de leur utilisation

Au cours de la période 2000-2009, l'absence de financement (au Sourou et à Bagré) a eu pour conséquence l'accroissement des difficultés d'accès aux intrants agricoles pour les producteurs. Ces difficultés ont été relativement maîtrisées à partir de 2007, avec l'intervention des financements bancaires. Mieux, les conditions se sont améliorées avec l'intervention de l'état en matière de subvention de l'engrais à partir de 2008.

Toutefois, l'arrivée tardive des intrants auprès des producteurs constitue un facteur limitant en termes de réponse aux besoins de production. La durée du retard dans la mise à disposition effective des intrants est de 2 à 3 mois selon les producteurs pendant la saison sèche.

On constate par ailleurs l'insuffisance des quantités d'engrais de qualité sur le marché d'approvisionnement. Selon les producteurs, le coût de l'engrais de qualité mis sur le marché par les commerçants privés est très élevé, ce qui ne permet pas aux producteurs de dégager suffisamment de marge bénéficiaire. Aussi l'engrais approvisionné par l'Etat constitue-t-il une meilleure alternative.

En guise d'illustration, et concernant par exemple l'urée et le NPK, le prix non subventionné est de 380 F/kg contre 300 F/kg pour le prix subventionné.

III.1.2.7. Du point de vue de l'appui au fonctionnement et à la bonne gouvernance des coopératives

La plupart des coopératives et des groupements de production rencontrent des problèmes de gouvernance et de gestion de leurs activités.

Il s'agit surtout des problèmes de transparence dans la gestion des ressources, conduisant ainsi les membres à nourrir de moins en moins confiance à leurs dirigeants.

Le niveau d'instruction de bon nombre de responsables reste très faible. A cela s'ajoute le fait que ceux-ci n'ont pas toujours bénéficié de formation adéquate depuis la création de leur organisation.

Nombre d'entre elles disposent de financement bancaire substantiel sans un réel système de comptabilité et de gestion financière (par exemple SOCAMAD, SOGCAM, CANI, etc.).

Les observations font ressortir des lacunes qui sont à l'origine des insuffisances au niveau des coopératives depuis l'année 2000 :

- le nombre pléthorique des membres dans les formations coopératives : exemple au Sourou : SOCAMAD 203 membres, SOGCAM 248 membres, CAD 440 membres; exemple à Bagré : Groupement Delwendé 140 membres,
- l'absence de formation des coopérateurs au départ,
- l'absence d'outils de gestion,
- l'absence de réunions et de tenue d'assemblées générales,
- l'absence de cotisations
- etc.

Encadré 7 : Commentaires sur la gouvernance des coopératives à Bagré

« Les gens n'acceptent pas cotiser souvent. C'est quand il y a des problèmes qu'on demande aux chefs de ménages de faire des cotisations. Par exemple les bénéfices de la vente de l'engrais acquis auprès de l'Etat ne peuvent répondre à certains de nos besoins, nous demandons alors aux membres de faire cotisation complémentaires ».

Extrait d'entretien, Ouelgo Innoussa, Président du groupement Relwendé Rive Gauche à Bagré, mai 2010

III.1.2.8. Du point de vue de la sécurisation foncière

L'insécurité foncière est persistante et reste un facteur limitant dans l'accroissement de la performance de la vallée du Sourou et à Bagré. Les problèmes sont nombreux:

- absence de délimitation du domaine de l'AMVS et d'immatriculation (cas du Sourou),
- absence de statut clair pour l'occupation des parcelles (absence de titre de propriété ou de jouissance)
- risques de retrait et insécurité foncière pour les exploitants
- difficultés d'acquisition de grandes surfaces pour les petits exploitants qui ont acquis de grandes capacités de production.
- développement de la spéculation foncière sur les sites de production
- limitation des dotations de surfaces aménagées aux exploitants : 0,5 ha en moyenne au Sourou et 1 ha en moyenne à Bagré par ménage

Le président de la SOCAMAD qui exploite actuellement une superficie d'environ 16 Ha au Sourou, témoigne:

Encadré 8 : Illustration des contraintes foncières vécues par les exploitants

« Il y a des promoteurs d'agrobusiness qui ont réservé de vastes superficies et qui n'exploitent pas. Mais si nous, les petits producteurs non déclarés agro business, on s'amuse au niveau du bloc 910 Ha à occuper une superficie de près de 10 ha, l'AMVS nous expulse alors qu'il ya des terrains de 40 ha posées depuis 2 ans et non exploités pour les promoteurs d'agrobusiness ».

Extraits d'entretien, mai 2010

Autre témoignage, celui de Ouelgo Innoussa, président du groupement Relwendé Rive Gauche, à Bagré

Encadré 9 : illustration des contraintes foncières vécues par les exploitants

« Lorsque je suis venu en 2002, ma famille comptait 5 membres et j'ai reçu 1 ha de terre irrigable. En 2010, ma famille compte 20 membres et j'exploite la même superficie en riz. Je voudrais disposer de 5 ha supplémentaires mais cela est difficile du fait que la MOB a réservé les 1 500 ha non exploitées pour l'agrobusiness. J'ai été obligé de faire une occupation illégale de 1,25 ha pour étendre mes superficies sinon on ne s'en sort pas. mais ces superficies sont aussi dispersées sur le périmètre. Nous avons posé le problème de

terre à la MOB au cours de plusieurs réunions et ils nous ont dit que ce sont des parcelles pour l'agrobusiness. Vraiment nous mêmes nous ne savons pas ce qu'ils veulent faire de tous ces hectares ».

Extraits d'entretien, mai 2010

Ces commentaires mettent en évidence entre autres le fait que la croissance de la taille des familles évolue de façon disproportionnelle par rapport à la taille des superficies octroyées, entraînant le plafonnement des rendements par actifs considéré.

III.1.3. Des effets sur le développement de l'agriculture (superficies, productions, rendements) .

III.1.3. 1. En termes de croissance de la production agricole

Au niveau de la Vallée du Sourou, la production des céréales (maïs et riz) ont constitué les principales spéculations entre 2000 et 2005.

C'est seulement à partir de 2006 que la production maraîchère prendra une certaine envergure, alors qu'on observait au cours de la même période une diminution en proportion de la production du riz.

A ce propos, les producteurs dudit site soutiennent globalement que depuis leur installation, la production du riz n'a pas été une activité porteuse, comme le confirment les témoignages de certains d'entre eux.

Encadré 10 : Commentaires de KABORE Hamado, gros producteur, sur la production de riz

« On a décidé d'abandonner la riziculture pour le maraîcher culture pendant la campagne 2005. A la nouvelle campagne qui a suivi (2006), certains membres de notre coopérative ont continué avec la production du riz après celle là, la majorité des producteurs s'est converti à la production des produits maraîchers. Et depuis ce temps, on pratique la culture du maïs en saison hivernale et la maraîcher culture en saison sèche. Depuis cette date tout le monde s'en sort correctement, chacun peut avoir de quoi nourrir sa famille et trouver de quoi assurer ses dépenses courantes. Mais quand on était toujours à la culture du riz, c'était difficile. On souffrait pour rien puisqu'à chaque campagne de commercialisation, c'est des problèmes et on ne s'en sortait pas avec grand chose. Voila ce que je peux dire par rapport au riz ».

Extrait entretien, 2007

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous indiquent que sur la période 2005- 2009, et sur l'ensemble de la production totale de la période hivernale, la proportion de production du maïs est plus élevée que celle du riz, soit 52,43% contre 47,57% en 2005, 67,98% contre 32,02% en 2006, 79,14% contre 20,86% en 2007, 66,08% contre 33,92% en 2008 et 63,60% contre 36,40% en 2009.

Sur la même période, la production du maïs a connu une tendance à la hausse, contrairement à la production du riz qui était plutôt à la baisse.

Mais globalement, il est remarquable que la production totale du maïs et du riz a presque doublé entre 2005 et 2009 : 3 128 tonnes de maïs en 2005 contre 9408 tonnes en 2009, 2 838 tonnes de riz en 2005 contre 5384 tonnes en 2009.

De même, entre 2005 et 2009, on observe une nette tendance à une diversification de la production pendant la campagne sèche, avec notamment les spéculations suivantes : maïs, riz, oignon, tomate, haricot vert, blé, pomme de terre.

De ces spéculations, l'oignon reste prépondérante au cours de cette période et représente plus de la moitié de la production globale : 58,85% en 2005, 69,44% en 2006, 76,29% en 2007, 88,70% en 2008, 74,02% en 2009.

La production du maïs et du riz représentait à la même période et toujours pour la campagne sèche, une part assez faible de la production globale, avec respectivement 1 à 4% et 4 à 15%.

Au niveau de la plaine aménagée de Bagré, l'évolution de la production du riz a été relativement stable entre 2000 et 2008. Les quantités produites ont évolué entre 10 000 tonnes et 14 000 tonnes entre 2000 et 2007. Sur cette période, les productions les plus importantes, et par ordre de grandeur, ont été enregistrées en 2002 avec 14 000 tonnes, en 2004 avec 13 000 tonnes, en 2003 avec 12 000 tonnes, en 2001 avec 11 000 tonnes. Les années 2005 et 2006 ont connu une production plutôt faible, avec respectivement 9 000 tonnes et 10 000 tonnes.

Le niveau de production du riz sur cette plaine reprendra une certaine allure entre en 2007 et 2008, marquée par une production qui a évolué de manière croissante, avec 12 000 tonnes en 2007 et 18 000 tonnes en 2008. Sans doute cela a-t-il été possible grâce en partie à l'action de la subvention des engrais par l'Etat.

En définitive, on peut noter qu'au Sourou comme à Bagré, la production céréalière, notamment le riz qui est la principale vocation de ces deux périmètres irrigués, a évolué en dent de scie, sans véritablement dégager une tendance forte en termes d'accroissement.

Une lecture comparée des deux tableaux 4 et 5 ci-dessous illustre cette situation.

Tableau 4: Evolution des principales productions dans la vallée du Sourou sur la période 2005-2009

Années		Campagne humide			Principales spéculations Campagne sèche							
		Maïs	Riz	Total campagne humide	Oignons	Haricot vert	Tomate	Blé	Pomme de terre	Riz	Maïs	Total campagne sèche
2005	Productions	3128	2838	5966	7800	693	1560	350	960	1487	405	13255
	%	52,43	47,57		58,85	5,23	11,77	2,64	7,24	11,22	3,06	
2006	Productions	7088	3338	10426	18570	425	1380	937	825	3449	1155	26741
	%	67,98	32,02		69,44	1,59	5,16	3,50	3,09	12,90	4,32	
2007	Productions	11968	3154	15122	41880	658	5350	1039	2828	2663	480	54898
	%	79,14	20,86		76,29	1,20	9,75	1,89	5,15	4,85	0,87	
2008	Productions	8511	4368	12879	45960	248	1794	200	725	2578	309	51814
	%	66,08	33,92		88,70	0,48	3,46	0,39	1,40	4,98	0,60	
2009	Productions	9408	5384	14792	26846	258	1458	ND	1568	5432	706	36268
	%	63,60	36,40		74,02	0,71	4,02		4,32	14,98	1,95	

Sources : AMVS ; 2009

Tableau 5: Evolution des productions rizicoles et des rendements de la plaine de Bagré sur la période 1997-2008

Années	Superficies totales exploitées (ha)	Taux d'accroissement Superficies (%)	Productions annuelles (tonnes)	Taux d'accroissement productions (%)	Rendements moyens (t/ha)
1997	648,0		3 013,0		4,7
1998	1 248,0	92,6	3 682,0	22,2	3,0
1999	1 548,0	24,0	6 439,0	74,9	4,2
2000	1 998,0	29,1	9 021,0	40,1	4,5
2001	2 294,0	14,8	12 431,0	40,1	5,4
2002	3 060,0	33,4	14 838,0	19,4	4,8
2003	2 836,0	-7,3	11 515,0	-22,4	4,1
2004	2 796,0	-1,4	13 116,0	13,9	4,7
2005	2 409,0	-13,8	9 965,0	-24,0	4,1
2006	2 673,0	11,0	10 739,0	7,8	4,0
2007	2 773,0	3,7	12 788,0	19,1	4,6
2008	3 700,0	33,4	18 952,0	48,2	5,1
Moyenne	2 331,9	20,0	10 541,6	21,7	4,4

Sources : MOB 2008

III.1.3. 2. En terme d'augmentation des superficies

L'accroissement des surfaces exploitées au Sourou et à Bagré n'a pas été important au cours de la période 2000-2009.

Au Sourou, pendant la campagne hivernale, les surfaces sont essentiellement utilisées pour la production de riz et surtout de maïs.

A titre illustratif, le maïs qui a représenté 68,94 % des surfaces cultivées en 2005, 74,76% en 2006, 81,02 % en 2007, 69,42% en 2008, 70,80% en 2009.

Du coup, c'est une part relativement faible des surfaces occupées qui est affectée à la production du riz au cours de la saison humide.

Par contre, et sur la même site, la situation est tout autre en saison sèche, au cours de laquelle c'est plutôt la production du riz et de l'oignon qui occupe une grande partie des superficies cultivées.

Les données selon les années indiquent en effet que la production de riz a occupé 35,65 % des surfaces cultivées en 2005, 30,62% en 2006, 23,55 % en 2007, 23,36 en 2008, 40,26% en 2009.

Tandis que la production de l'oignon occupait 23,37% des surfaces cultivées en 2005, 28,59 % en 2006, 49,50 % en 2007, 59,66 % en 2008, 39,80 % en 2009.

Globalement, ces deux spéculations occupent plus de la moitié des surfaces exploitées.

Par ailleurs, on peut noter que les surfaces exploitées ont sensiblement évolué de manière croissante entre 2007 et 2009, plus précisément pendant les campagnes humides: 2125 ha en 2005, 2805 ha en 2006, 3693 ha en 2007, 3139 ha en 2008 et 3322 ha en 2009.

Par contre, pendant la saison sèche, ces évolutions sont restées lentes: 1669 ha en 2005, 2165 ha en 2006, 2820 ha en 2007, 2568 ha 2008 et 2176 ha en 2009.

Déduction, les surfaces exploitées en hivernage sont plus importante en taille que les surfaces exploitées pendant la campagne (illustration tableau 6).

Tableau 6: Evolutions des superficies au Sourou

Année	Superficies exploitées	Campagne humide			principales spéculations Campagne sèche							
		Maïs	Riz	Sous total campagne humide	Oignons	Haricot vert	Tomate	Blé	Pomme de terre	Riz	Maïs	sous total campagne seche
2005	Superficies (ha)	1465	660	2125	390	99	52	350	48	595	135	1669
	%	68,94	31,06		23,37	5,93	3,12	20,97	2,88	35,65	8,09	
2006	Superficies (ha)	2097	708	2805	619	85	46	312	55	663	385	2165
	%	74,76	25,24		28,59	3,93	2,12	14,41	2,54	30,62	17,78	
2007	Superficies (ha)	2992	701	3693	1396	94	214	231	101	664	120	2820
	%	81,02	18,98		49,50	3,33	7,59	8,19	3,58	23,55	4,26	
2008	Superficies (ha)	2179	960	3139	1532	31	69	200	50	600	86	2568
	%	69,42	30,58		59,66	1,21	2,69	7,79	1,95	23,36	3,35	
2009	Superficies (ha)	2352	970	3322	866	38	59	71	80	876	186	2176
	%	70,80	29,20		39,80	1,75	2,71	3,26	3,68	40,26	8,55	

Sources AMVS ; 2009

Au niveau de Bagré, les surfaces exploitées ont également connu des évolutions, mais là plutôt en dents de scie, comme l'indiquent les données suivantes : 1 998 ha en 2000, 2 294 ha en 2001, 3 060 ha en 2003, 2 836 ha en 2004, 2 796 ha en 2005, 2 409 ha en 2006, 2 673 ha en 2007, 2 773 en 2007 et 3 700 ha en 2008. On observe que sur cette plaine, l'accroissement des superficies exploitées a été plus important au cours de la période 2000-2009, atteignant le double par rapport à l'année de base.

III.1.3. 3. En terme de croissance des rendements

Au niveau du Sourou

Tableau 7: Évolution des rendements au Sourou

Année	Campagne humide		Principales spéculations Campagne sèche						
	Maïs	Riz	Oignons	Haricot vert	Tomate	Blé	Pomme de terre	Riz	Maïs
2005	3500	4300	20 000	7 000	30000	1000	20000	2500	3000
2006	3380	4713	30000	5000	30000	3000	15000	5200	3000
2007	4000	4500	30000	7000	25000	4000	25000	4000	4000
2008	3906	4550	30000	8000	26000	1000	14500	4298	3600
2009	4000	5550	31000	6800	27500	ND	19600	6200	3900

Statistiques de productions irriguées dans la vallée du Sourou

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que le rendement de la production du riz en hivernage est passé de 4,3 tonnes/ha à 5,5 tonnes/ha entre 2005 et 2009, et celui du maïs de 3,5 tonnes/ha à 4 tonnes/ha.

En saison sèche, l'évolution de ces rendements a été de l'ordre de 2,5 tonnes/ha à 6, 2 tonnes/ha entre 2005 et 2009 pour le riz, et de 3 tonnes/ha à 3,9 tonnes/ha pour le maïs.

Cependant, cette amélioration des rendements ne remet pas en cause la question récurrente de la persistance d'un certain nombre de difficultés, notamment celles liées à la maîtrise des itinéraires techniques de production.

Encadré 11 : Commentaire du président de la SOCAMAD sur la question de l'utilisation de l'engrais

« Depuis 2000, les membres de mon organisation n'ont pas bénéficié de formation spécifique sur les itinéraires techniques. De même, avant l'année 2008, chaque producteur s'occupait des achats des intrants et il n'existait pas d'engrais de qualité sur le marché. Nous utilisons pour la plupart, l'engrais 151515 réservé pour la production du coton en lieu et place de l'engrais 142314 qui était mieux indiquée pour les spéculations produites mais qu'on ne retrouvait pas sur le marché. Pour la production du riz par exemple, nous ne trouvons pas de l'engrais de qualité et cela a joué sur l'accroissement des rendements.

Extrait entretien

D'autres facteurs influent également sur les rendements. Il s'agit principalement de:

- non respect du calendrier cultural (respect des dates de semis),
- non respect des doses de semis,
- non respect des consignes en matière de lutte contre les mauvaises herbes,
- non respect des consignes en matière de dosage de l'engrais,
- difficultés d'irrigation liées aux pannes fréquentes de la station de pompage, à la faible pression de l'eau dans les pivots et les rampes,

- maladies des plantes
- l'insécurité foncière qui décourage les investissements en matière de fertilisation des sols.

Au niveau de Bagré

Les rendements y ont également évolué, de l'ordre de 3 tonnes/ha à 5 tonnes/ha pour le riz qui constitue la principale production sur ce périmètre aménagé.

L'évolution de ces rendements (riz) selon les années se présente comme suit : 4,5 T/ha en 2000, 5,4 T/ha en 2001, 4,8 T/ha en 2002, 4,1 T/ha en 2003, 4,7 T/ha en 2004, 4,1T/ha en 2005, 4,0 T/ha en 2006, 4,6T/ha en 2007 et 5,1 T/ha en 2008.

Ici encore, même si la tendance générale est plus ou moins à la baisse, cette évolution des rendements s'est faite en dent de scie au cours de la période, avec des pics observés en 2001 et 2008 (5,4 T/ha et 5,1 T/ha), et des creux observés entre 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 (Cf. tableau 5 ci-dessus).

III.1.3. De l'analyse des résultats selon le genre

Au Sourou, il n'a pas été prévu de programmes spéciaux conçus et mis en oeuvre pour prendre en compte les préoccupations et les intérêts spécifiques des femmes en matière d'agriculture irriguée.

Cela semble être la cause et la conséquence d'une certaine sous estimation de la participation et de la contribution effectives des femmes dans la production irriguée sur la Vallée dans son ensemble. Certes il est admis que celles-ci constituent le gros de la main d'œuvre directe sur les périmètres, mais les statistiques officielles de l'AMVS en 2009 enregistrent seulement 41 femmes sur un total global de 3 127 exploitants agricoles. Depuis le début et encore aujourd'hui, c'est une stricte minorité des femmes qui est reconnue comme exploitantes agricoles à part entière, à côté de la grande majorité des hommes.

Sans être idéale, la situation est tout de même meilleure à Bagré, où la MOB a développé au sein du projet un volet spécifique genre adressé aux femmes étuveuses qui assurent directement la production agricole.

De manière générale, les femmes sont présentes dans les activités connexes liées à la production du riz, à savoir la transformation, l'étuvage, la commercialisation (sur les marchés locaux).

Mais il reste qu'aussi bien au Sourou qu'à Bagré, des initiatives allant dans le sens de l'appui, de la promotion et de la valorisation de l'implication des femmes dans ces sous-secteurs font défaut.

III.1.4. De l'analyse des constats

Le niveau de performance de la production est fortement tributaire des difficultés rencontrées. Ainsi, le faible niveau de croissance de la production est lié à de nombreux facteurs internes et externes :

▪ Au niveau des structures de gestion

L'autonomisation des organisations de production en 2000 n'a pas été précédée de formations suffisantes. Mais aussi, les investissements consentis n'ont pas été efficacement mis à niveau, et cela a eu un impact négatif sur la productivité du capital productif.

Toutes choses qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs en matière d'accroissement significatif des rendements et de la production.

Par ailleurs, la limitation (consacrée) des surfaces cultivables à 0,25 ha par producteur est considérée comme un facteur limitant non seulement pour l'augmentation des capacités de production mais aussi pour une utilisation optimale des actifs au sein des ménages.

A côté de cela, les contraintes liées au foncier ont négativement impacté sur la motivation des producteurs, notamment en matière de fertilisation des sols et d'accroissement des investissements productifs au niveau individuel.

Cela est valable à la fois pour la Vallée du Sourou et pour Bagré.

- Au niveau des producteurs

Au-delà des contraintes liées au faible niveau de formation des producteurs et à la difficulté d'accès aux intrants de qualité, il ressort que les risques liés aux marchés de consommation (garantie de l'écoulement des produits) ont plus ou moins poussé un grand nombre d'entre eux à diversifié leur production, au point que la plupart n'arrive pas aujourd'hui à se focaliser sur une seule spéculation pour évoluer efficacement vers une professionnalisation.

- Au niveau des organisations professionnelles

En plus de l'insuffisance des capacités des coopératives en matière de gestion technique des moyens collectifs (machines de pompage, des réseaux d'irrigation, etc.), il apparaît que leur faiblesse en matière de gestion coopérative, généralement marquée sur l'ensemble des petits et des grands périmètres aménagés, a fortement joué sur la dynamique et l'engagement des producteurs dans la mobilisation des ressources internes, pourtant cruciales pour la recherche de solutions aux problèmes de renforcement de capacité des membres.

III.1.5. Des effets sur les conditions de vie des producteurs

III.1.5. 1. En matière de revenu des producteurs

De manière globale et sur la période 2000-2009, on peut dire que la question de l'accroissement des revenus des producteurs reste plutôt mitigée. Et même, à en croire les témoignages et commentaires des uns et des autres, on pourrait en déduire que les revenus tirés de l'agriculture irriguée au cours de cette période n'ont pas connu un accroissement significatif.

Encadré 12: Commentaires de Niampa Oumar producteur au Sourou, sur la question des revenus

« Pour ce qui est de l'alimentation, c'est en saison pluvieuse que nous produisons du maïs. Là où nous recherchons de l'argent, c'est au niveau du riz. Mais là aussi nous utilisons une partie pour l'alimentation, et une autre partie est pesée au niveau de la coopérative pour couvrir le crédit en intrants. C'est l'oignon que nous produisons en saison sèche pour chercher de l'argent. Mais là aussi, où on n'arrive pas à avoir de bon prix et ça se solde par des méventes et de nouveaux crédits à payer ».

Extrait entretien

Encadré 13 : Commentaires de Zougouri Boukary, SOGCAM, sur la question des revenus

« Notre coopérative produit du haricot vert. nous avons travaillé sur 30 Ha en 2001 et on a pu avoir quelques choses de 150 tonnes. Après avoir fait le compte on a pu avoir 10 000 000 FCFA. En 2001- 2002 sur 35 Ha on a pu faire 194 Ha soit 5, 53 tonnes à l'hectare et on a eu 22 000 000 FCFA et chaque producteur se retrouvait avec 300 000 FCFA en moyenne. La première année, chacun avait eu 200 000 FCFA par producteur. La troisième année nous avons fait 43 Ha, une production de 137 tonne et un rendement de 5,52 tonnes et on avait un bilan positif de 33 000 000 FCFA qui n'ont pas été payé par le client. C'est là que les problèmes de l'haricot vert ont commencé parce que ça a trouvé que nos machines étaient un peu amorties. Pendant la campagne 2004 on a régressé et on a fait 28, 66 ha avec un rendement de 3 tonnes /ha soit 98 tonnes. C'est la conséquence du non paiement. C'est difficile de parler d'accroissement de revenu. La situation s'est au contraire dégradée pour les membres ».

Extrait entretien

Encadré 14 : Commentaires de Kéré Yacouba, responsable à l'appui aux organisations paysannes auprès de la MOB, Bagré, sur la question des revenus

« La MOB n'a pas pu établir un compte d'exploitation spécifique pour la production du riz qui pourrait être considéré comme base de références pour apprécier le revenu au niveau des producteurs. Néanmoins les estimations que nous avons pu faire ressortir en accord avec quelques producteurs nous ont permis d'appréhender l'incidence de la production du riz sur le revenu paysan. ».

Extrait entretien

.Tableau 8: Compte d'exploitation de Ouelgo Innoussa, depuis son installation en 2002 à Bagré, production sur 1 ha de riz, campagne sèche 2009 – 4 mois d'activités (extrait d'entretien mai 2010).

Intitulés	Prix unitaire	Prix total (non subventionné)	Prix total (subventionné)
Nettoyage		2500	2500
Labour		30000	30000
Hersage		25000	25000
Planage (main d'œuvre familiale non rémunérée)		20000	20000
Repiquage		25000	25000
Semences de riz (70 kg)	300	21000	21000
Herbicides (40 litres)	250	10000	10000
Desherbage (main d'œuvre familiale non rémunérée)		15 000	15 000
Engrais NPK (4 sacs de 50kg)	20 000	80000	56000
Urée (4 sacs de 50kg)	20 000	80000	54000
Main d'œuvre		30000	30000
Recolte		30 000	30 000
Battage (80 sacs de riz paddy)	300 f/ sacs	24000	24000
Emballages (80 sacs)	300f/sacs	24000	24000
Vannage (main d'œuvre familiale non rémunérée)		15 000	15 000
Charges		431500	381500
Produits (environ 37 sacs de 100 kg)	135 000 F/tonne	499500	
Marge brut		68 000	118000

Sources : Yirvouya 2010 (entretien avec Ouelgo Innoussa, président groupement Delwendé rive gauche)

La faiblesse du revenu des producteurs reflète la tendance générale de l'incidence de la pauvreté dans les provinces d'attache des périmètres aménagés concernés.

En effet, et à titre indicatif, l'incidence de la pauvreté dans la province du Mouhoun (zone du Sourou) en 2006 était au dessus de la moyenne nationale et atteignait 57,2%¹¹. Ce qui classait cette région parmi les plus pauvres du Burkina Faso, mais aussi et surtout, indique qu'à cette période, l'aménagement de la plaine du Sourou n'avait pas eu un effet déterminant en matière de lutte contre la pauvreté dans la province, et encore moins dans la région.

III.1.5. 2. En matière d'amélioration de la situation nutritionnelle

L'autoconsommation reste la principale source d'approvisionnement des besoins en alimentation des ménages de la zone de l'étude, notamment sur la base de la production de maïs.

Encadré 15 : Commentaires de Niampa Oumar, producteur dans la vallée du Sourou, sur la couverture des besoins en alimentation des ménages

« Pour ce qui est de l'alimentation, c'est en saison pluvieuse que nous produisons du maïs. Là où nous recherchons de l'argent, c'est au niveau du riz. Mais là une partie est utilisée pour l'alimentation, une partie est pesée au niveau de la coopérative pour couvrir le crédit en intrants. C'est l'oignon que nous produisons en saison sèche pour chercher de l'argent ».

Extrait entretien

De manière générale, les conditions et habitudes alimentaires n'ont pas varié et elles restent basées sur la consommation des céréales.

De même, la couverture des besoins alimentaires des ménages est encore aujourd'hui assurée en grande partie par les revenus des producteurs tirés de l'agriculture irriguée, ce qui constitue un indicateur pertinent pour le suivi des ménages pauvres.

De fait, on pourrait en déduire que les producteurs n'ont pas encore atteint le niveau d'autonomie alimentaire souhaité.

Encadré 16 : Commentaires de Sawadogo Issaka, producteur à SOGCAM, sur la couverture des besoins en alimentation des ménages

« L'engrais que nous prenons à crédit pour le haricot vert, nous utilisons aussi une partie pour le maïs. Sur les 10 ans, c'est ce que nous faisons pour arriver à nourrir notre famille. Si tu poses cette question à quelqu'un qui ne t'explique pas ça, ça veut dire qu'il ne sait pas là où il va. Si ce n'est que par cette méthode, rares seront les producteurs qui pourront rester dans la vallée du Sourou ici. C'est le maïs qui nous sauve ».

Extrait entretien, Sourou, mai 2010

¹¹ Source : Mesure et cartographie de la pauvreté, Burkina 2006

III.1.5. 3. En matière d'amélioration de l'accès à la santé

Encadré 17 : Commentaires de M. OUATTARA, infirmier d'Etat, responsable du CSPS de Niassan sur l'accès des populations à la santé

« Il y a 02 infirmiers pour une population de 9 000 habitants. Le principal problème de santé dans la zone de couverture est la sous alimentation et la malnutrition chronique chez les femmes et les enfants. Il y a l'automédication qui joue beaucoup ici. Les gens qui vendent les médicaments prohibés là, ils sont nombreux. Et donc comme c'est des gens qui travaillent dans les champs ils ont besoin de produits à effet rapide. Ils disent que c'est sur place. Et ils continuent dans leurs champs. Le problème de l'accès aux soins de santé demeure sérieux. Les enfants et les femmes constituent les tranches d'âge qui bénéficient de l'exemption de frais de soins (subvention à travers le projet terre des hommes qui intervient au niveau du CSPS) qui gonflent nos consultations, le reste (tranche d'âge adulte) on ne les voit pas. Les cas qui nous arrivent sont les cas grabataires (cas graves). Là, ils n'ont pas le choix. Et on a peur de laisser le malade mourir à la maison alors qu'il y a le service de santé. C'est dans ces cas qu'ils nous amènent les malades au centre de santé. Et c'est en ce moment qu'on fait dépenser plus. Quand vous emmenez le malade à temps le coût de l'ordonnance est moindre. Et c'est toujours comme ça. C'est les enfants et les femmes que nous consultons plus ».

Extrait entretien, Sourou, mai 2010

S'il est vrai qu'il existe des partenaires qui apportent un appui plus ou moins substantiel dans ce domaine¹², il demeure que l'offre de service de santé est encore très faible, et un certain nombre de facteurs contraignants persistent : pesanteurs socio culturelles et religieuses, automédication, pauvreté, disponibilité/proximité des médicaments, conditions d'évacuation, etc.

Cet état de fait repose la question de l'impérative nécessité non seulement d'améliorer l'offre de santé, mais aussi et surtout d'intensifier et d'améliorer l'efficacité des activités de communication et de sensibilisation des populations rurales en général, et des producteurs installés sur les périmètres aménagés en particulier, en matière de santé et de changements de comportements.

Car certes la question de l'accès aux soins de santé est en lien avec plusieurs paramètres, et on pourrait également considérer que les solutions résident dans l'accroissement des revenus des ménages. Mais il reste qu'une attention soutenue devrait être accordée à la dimension communication, éducation, sensibilisation, formation, alphabétisation et suivi des populations. Et cela d'autant plus qu'il s'agit souvent et avant tout de mentalités et de perceptions.

¹² C'est le cas de l'ONG « Terre des hommes » qui a contribué sans conteste à améliorer les conditions d'accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants, à travers la prise en charge gratuite de la malnutrition

Encadré 18 : Commentaires de M. OUATTARA, infirmier d'Etat, responsable du CSPS de Niassan sur l'accès des populations à la santé

« En tout cas à mon humble avis, je ne pense pas que ce soit lié à la question des revenus. Parce qu'avec l'avènement des MEG vous pouvez avoir une bonne ordonnance pour votre maladie et peut être la valeur ne va pas dépasser 2000 FCFA. Mais les gens préfèrent aller acheter les grosses motos, d'autres choses. Ils investissent ailleurs que de se préoccuper de leur santé. Tout en oubliant que c'est la santé qui leur permet de travailler pour pouvoir acheter ces choses. Donc à quelque part, je pense qu'il faut qu'on les sensibilise davantage. Concernant le pouvoir d'achat, avec l'exemple de « Terre des Hommes », on a vu qu'avec la létalité élevée des enfants de 0 à 5 ans due au paludisme grave a chuté maintenant. Parce que les gens sont conscients que tant qu'il y aura les médicaments au dispensaire, ce n'est pas la peine de traîner avec les enfants. En cas de maladies, on sait qu'il y a des médicaments gratuits. Il faut vraiment mettre l'accent sur l'alphabétisation parce que je pense que si les gens ne sont pas alphabétisés, les messages de sensibilisation n'ont pas d'effet ».

Extrait entretien, Sourou, mai 2010

A la lumière de ces témoignages, il semble bien que les dépenses de consommation soient orientées beaucoup plus vers des besoins autres que la santé, qui apparaissent dès lors comme secondaires dans les choix des uns et des autres.

Quant aux femmes et aux enfants, on pourrait dire qu'en réalité, ils saisissent simplement les opportunités de gratuité des soins de santé qui leur sont tantôt offertes.

Encadré 19 : Commentaires de Sawadogo Issaka, producteur à Gouran, sur l'accès des populations à la santé

« Du côté de la santé, les autorités n'ont qu'à voir. Il faut qu'il y ait des contrôles au niveau de la santé. En 2009, mon enfant a été mordu par un chien, un chien enragé, quand j'ai amené l'enfant à l'hôpital, ils m'ont dit de payer le médicament, j'ai été obligé d'emprunter de l'argent à mon voisin. Quand nous sommes arrivés à l'hôpital, le major a téléphoné à Tougan. Ils ont dit qu'ils n'ont pas le médicament. Ils ont appelé Ouahigouya et ils ont dit qu'ils n'ont pas le médicament. C'est à Dédougou qu'ils ont dit qu'il y a le médicament. Comment on va faire pour aller à Dédougou pour payer le médicament ? J'ai fait écrire un papier par le major, j'ai donc enlevé 10 000 FCFA des 75 000 FCFA que je possédais pour que les enfants aillent aux environs de 16 et 17 H pour chercher le médicament. Ils sont revenus à 22 H avec le médicament pour qu'on puisse piquer l'enfant. Tout ça, c'est des problèmes que nous connaissons ici. Tu arrives à avoir l'argent mais il y a le médicament qui manque sur place. C'est à Ouahigouya ou à Dédougou qu'on peut avoir les médicaments. Je vais m'arrêter là sinon il y a beaucoup de problèmes. En plus de ça, c'est le problème des femmes, le problème d'accouchement. L'année passée en 2008, ma femme était enceinte, lorsqu'elle devait accoucher, on nous a dit d'aller à Lanfiéra parce qu'on doit faire une opération. Quand nous sommes arrivé, on a eu beaucoup de chance parce qu'ils ont fait l'opération sans prendre de l'argent. Si ce n'est pas à cause de ça, je me demande comment j'allais m'en sortir. A ce niveau je dis merci au gouvernement. Comme c'est eux qui sont les autorités, c'est eux qui doivent s'occuper de nous ».

Extrait entretien, Sourou, mai 2010

III.1.5. 4. Sur le plan de l'éducation et de l'alphabétisation

Au plan de l'éducation, la gratuité de l'enseignement a contribué à améliorer l'état global de la scolarisation des enfants. Non seulement les producteurs dans leur quasi-totalité inscrivent leurs enfant à l'école, mieux encore, la plupart d'entre eux considèrent cela comme une priorité..

Encadré 20 : Commentaires de Niampa Oumar, producteur dans la vallée du Sourou, sur la question de l'éducation

« Parmi mes enfants il ya 3 qui sont au collège dont un à Kassoum, un autre est au CEG, un autre à Lanfiéra. Il ya aussi 5 petits enfants qui sont ici à Niassan. Ils sont tous à l'école primaire. Dans la cour il ya pas un enfant en âge d'aller à l'école qui n'y vas pas »

Extrait entretien, Sourou, mai 2010

Cependant, le coût de scolarisation jugé élevé par de nombreux chefs de ménage, constitue une contrainte du fait que ceux-ci doivent faire face à des dépenses récurrentes et fixes (alimentation, dépenses sociales, etc.), qui en général grèvent le pouvoir d'achat des producteurs. L'encadré ci après donne une illustration de la situation.

Encadré 21 : Commentaires de Sawadogo Issaka, producteur à Gouran, sur la question de l'éducation

« Quand tu mets un enfant à l'école tu passes ton temps à payer et à payer. Si ce n'est pas parce que maintenant c'est gratuit là, avant ce n'était pas facile. Les petits qui ne sont pas encore inscrit là, je vais les inscrire quand ils auront l'âge d'aller à l'école. Il ya 2 qui sont grands et 2 petits. Mois même qui suis assis ici, je peux faire 2 semaines sans avoir 25 FCFA dans ma poche. C'est avec du courage que tu peux t'occuper d'une famille et quand c'est comme ca ton souci est de pouvoir nourrir la famille ».

III.1.5. 5. En matière d'amélioration de l'habitat

Les changements en matière d'amélioration de l'habitat dans la zone des périmètres aménagés du Sourou et de Bagré sont très peu perceptibles.

Les raisons imputées à cet état de fait sont principalement la pauvreté des ménages et l'insécurité foncière. A ces raisons s'ajoute la perception de l'habitat « moderne » comme étant non prioritaire et même non utile,

Encadré 22 : Commentaires de Sawadogo Issaka, producteur à Gouran, sur la question de l'habitat

« Parce que je n'ai pas d'argent, je continue à dormir dans une maison dont le toit est en bois. C'est à cause du manque de l'argent qu'on ne peut pas payer les tôles. Ce qui me fatigue, aussi c'est quand il y a un enfant ou une femme qui est malade et qu'on doit l'amener à l'hôpital. Donc tu es obligé d'aller voir tes voisins pour demander de l'argent et puis quand tu auras de l'argent tu vas rembourser ».

III.1.6. Explications de l'état des impacts

Les contre-performances du système d'irrigation et de production dans les plaines du Sourou et de Bagré n'ont pas favorisé un accroissement de la production et n'ont pas permis une amélioration notable et durable des rendements et de la qualité des produits destinés à la mise en marché.

Ces conditions internes d'un environnement déjà défavorable sont rendues encore plus complexe par l'accroissement de la taille des ménages installés sur les périmètres aménagés, qui disposent de surfaces cultivables de petite ou même de très petite taille (environ 0,5 ha au Sourou et 1 ha à Bagré).

De plus, la faiblesse du niveau et de la qualité de l'organisation des producteurs ainsi que de leur maîtrise de la chaîne (approvisionnement, qualité de la production, transformation, système de stockage, systèmes de conditionnement, etc.) n'a pas permis d'organiser la commercialisation de façon efficace.

III.2. Résultats de l'évaluation sur les petits périmètres irrigués

III.2.1. De la pertinence des investissements réalisés au cours de la période 2000-2009

Les objectifs d'aménagements du petit barrage de Kierma comme ceux du bas-fonds du village de Lan correspondent aux objectifs de lutte contre la pauvreté tels que inscrits dans les axes du programme des Engagements Nationaux et du Projet de Développement Rural Décentralisé et Participatif de la Province du Bazega et du Kadiogo (PDRDPK).

Ces objectifs mettent en avant les facteurs de valorisation des investissements existants et visent l'accroissement de la valeur ajoutée de la production locale en vue de l'atteinte des résultats dans le domaine de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

III.2.2. De l'efficacité des aménagements et des équipements mis en place, de l'organisation et de l'accès au foncier

Sur ces deux sites, les populations ont fortement contribué dans la réalisation des aménagements, preuve de leur engagement, de leur responsabilisation et de leur capacité à s'approprier les infrastructures réalisées.

Au niveau du village de Kierma, les populations se sont activement engagées (apport en agrégats, main d'œuvre non qualifiée pour l'ouverture des tranchées pour le réseau de canalisation, appui à l'entreprise pour la réalisation du réseau creusage des tranchées pour les poteaux, etc.) avec le soutien du Projet et des services techniques déconcentrés de l'Etat (Direction provinciale de l'agriculture).

Cela n'empêche que de nos jours, on assiste à une exploitation anarchique des aménagements à Kierma et à Tchériba, du fait du manque d'organisation des producteurs et de la faiblesse du niveau d'encadrement par les services techniques, qui manquent en général des moyens pour le faire avec efficacité.

Du point de vue de la qualité des réalisations, le système d'irrigation reste défaillant sur les deux sites et ne dispose pas de l'ensemble des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Concernant la problématique foncière, on note que depuis le début et encore de nos jours, un certain nombre de problèmes plus ou moins importants au niveau foncier perturbent le bon déroulement des activités. Cela s'explique en partie par le fait que les aménagements ont été partiellement réalisés aussi bien à Lan qu'à Kierma, de sorte que les surfaces aménagées n'étaient pas suffisantes pour prendre en compte l'ensemble des producteurs antérieurement installés sur les sites. Mais également, les populations autochtones (propriétaires terriens) n'auraient pas été impliquées dans la réalisation du projet comme il l'eût fallu,

Par ailleurs, des dispositions claires et efficaces n'ont pas été prises pour sécuriser au besoin les exploitants installés sur les terres aménagées.

A l'analyse, il ressort qu'il n'y a pas eu d'étude de faisabilité préalable pour déterminer la faisabilité sociale du projet, source de malentendus et même de conflits latents ou ouverts entre les populations.

Encadré 23 : Commentaires du Directeur provincial de l'agriculture du Bazèga sur la question foncière

« Jusqu'à présent tous les aménagements que nous faisons n'ont pas fait l'objet de PV. C'est seulement lorsque c'est un individu qui fait l'objet que nous parlons de sécurisation foncière. Dans nos différents périmètres on ne parle pas de PV. Présentement, il est question que ces aménagements soient sécurisés. Comme tous les périmètres sont immatriculés, il faudra voir dans quelle mesure on peut délivrer un document administratif au nom de la structure qui l'exploite. Il ya des situations où les propriétaires terriens se rendent compte que les terres sont devenues des sources de revenus, ils veulent remettre en cause les engagements qu'ils avaient pris. ».

Extrait entretien, Kierma, mai 2010

III.2.3. De l'efficience des aménagements réalisés

À Tchériba, et pour le riz, les rendements ont connu une légère hausse depuis la réalisation des aménagements, en passant de 4,2 tonnes/ha environ en 2004 à 4,5 tonnes/ha environ en 2009.

A Kierma, l'une des performances relevée est que la production maraîchère devient continue sur toute l'année, grâce notamment aux subventions engagées par l'Etat depuis 2009.

Cependant, le groupement de ce périmètre ne dispose pas de capacités suffisantes pour assurer le contrôle de la gestion du périmètre.

A Lan par contre, le comité villageois de gestion du périmètre semble disposer d'une relative capacité en matière de gestion des aménagements. Sur le terrain, ce comité s'emploie à gérer les subventions ainsi que les litiges liés à l'exploitation du site. Toutefois, il semble nécessaire à ce niveau d'améliorer la concertation avec les propriétaires terriens individuels.

De même, l'existence d'un groupement des producteurs du riz sur ce site favorise une meilleure gestion de la production et de la commercialisation.

Du point de vue de l'encadrement (conseils et formations agricoles), on note une insuffisance importante, voire un manque de formation à l'endroit des producteurs aussi bien à Kierma qu'à Lan, avec ce que cela comporte d'incidence sur les possibilités d'accroissement des rendements.

L'analyse des résultats selon le genre indique que la proportion des femmes ayant accès aux terres pour la production est de l'ordre de 30 %, ce qui contribue à leur garantir des sources de revenu et de réduire la marginalisation de cette frange de la population des activités économiques au niveau des périmètres aménagés de Tchériba et de Kierma.

III.2.4. De l'impact des aménagements réalisés

Sur le plan de l'alimentation, la culture maraîchère constitue une source de diversification alimentaire pour la famille (la moyenne est de 3 repas par jour dans chaque famille). De façon générale, l'amélioration des conditions de vie des ménages se traduit par l'acquisition de mobylette pour les chefs de famille et de bicyclette pour les femmes, l'amélioration de l'habitat à travers la construction de maison en tôles. Des exemples illustrent de nombreux cas à Kierma.

Encadré 24 : Illustration sur les conditions de vies des ménages

- M. Compaoré Pierre, membre du groupement : changement des toits des maisons en tôles ; achat d'une moto marque Yamaha
- M. Nikiema Pascal : construction de 4 nouvelles maisons avec toit en tôles; achat de 2 motopompes,
- M. Ouedraogo Inoussa, membres de groupement : construction de 4 nouvelles maisons avec toit en tôles ; achat de 2 motos, d'un groupe électrogène
- M. Tapsoba Rasmané, membre de groupement : construction de 3 maisons avec toit en tôles, achat d'une moto pompe et d'une moto
- M. Ouedraogo Rasmané, membre de groupement : construction de 3 maisons avec toit en tôle et achat d'une moto.

III.2.5. De la question de la pérennisation des acquis

Le facteur le plus déterminant est la survie du barrage pour pérenniser les exploitations familiales qui y sont installées. Pour ce faire, au regard du fait que le barrage est menacé notamment avec l'installation anarchique des producteurs, il revient aux services techniques concernés, en l'occurrence le service de l'agriculture de prendre toutes initiatives et d'entreprendre des actions à même de résoudre efficacement cette question, en concertation avec les producteurs et l'ensemble des acteurs concernés.

Il pourrait s'agir entre autres de:

- mettre à niveau l'état du barrage de Kerma et du bas-fond de Lan afin d'augmenter leur capacité en eau,
- réorganiser les producteurs à travers la mise en œuvre d'un cahier de charge,
- réaménager des surfaces supplémentaires afin de satisfaire le surplus de producteurs
- procéder à une sécurisation foncière des périmètres et des producteurs (notamment à travers l'immatriculation)
- améliorer le taux d'encadrement des producteurs par la mise à leur disposition d'un personnel technique en vue d'assurer le suivi et la formation
- promouvoir les actions de fertilisation des sols.

IV. Les leçons apprises

Le bilan de la mise en œuvre et de l'impact du CSLP du point de vue de l'agriculture irriguée sur la période 2000-2009 a mis en évidence un certain nombre d'enseignements. Principalement, on peut retenir ce qui suit :

1. Les objectifs d'aménagements entrent en droite ligne avec ceux du CSLP
2. Le système de financement reste axé sur le système par projet, ce qui n'offre pas suffisamment de garantie pour assurer de meilleures réalisations dans la durée et de façon continue
3. Le système de gestion des investissements manque de transparence et ne tient pas compte des besoins de renouvellement en vue d'assurer une durabilité
4. Le niveau de maîtrise économique des principales spéculations produites reste très bas et n'est pas basé sur un calcul de rentabilité
5. Les rendements de la principale production (riz) restent bas par rapport aux normes recommandées
6. Le taux de couverture de l'encadrement reste en deçà des normes recommandées
7. Les structures techniques d'encadrement manquent de moyens de couverture des zones de production
8. Les niveaux organisationnels des producteurs restent très faibles
9. Les formations ne sont pas adaptées et ne permettent pas une professionnalisation des exploitants agricoles
10. L'insécurité foncière reste un risque élevé pouvant empêcher le développement des forces productives
11. Le niveau dans le suivi de l'entretien des aménagements et des investissements reste faible
12. On note une faiblesse marquée dans l'organisation du maillon financement de l'agriculture et dans le maillon commercialisation de la production

V. Les Recommandations

V.1. Mesures et actions prioritaires à considérer en vue de relancer les grands périmètres irrigués

1. Redéfinir le rôle des structures chargées de la mise en valeur des grands périmètres irrigués et les doter de moyens suffisants pour conduire à bien leurs objectifs de départ. Les cahiers de charges devront être clairement définis et partagés par les acteurs sur le terrain,
2. Inscrire annuellement dans le budget de l'Etat des lignes de financement autonomes permettant d'accroître le taux de réalisation de façon continue et coordonner tout en considérant les financements par projet comme des opportunités d'investissements du fait de leur caractère aléatoire,
3. Réévaluer les investissements réalisés et déterminer leurs valeurs économiques afin d'élaborer un nouveau référentiel de coûts qui reflète la réalité actuelle. Cela permettra d'établir des comptes d'exploitation plus réalistes. Mettre à niveau l'ensemble des investissements disponibles et mettre en place un système de gestion permettant des renouvellements périodiques autonomes sans l'apport de nouveaux projets complémentaires.
4. Rechercher des solutions aux problèmes d'insécurité foncière et livrer des contrats d'occupation aux coopératives agricoles et aux exploitants sur des périodes définies,
5. Procéder à un audit organisationnel des coopératives installées sur les périmètres aménagés. Cela permettra de définir leur niveau d'organisation actuel et d'identifier les besoins pour leur mise à niveau (besoins de formations, besoins d'investissement, besoins d'appui accompagnement dans l'approvisionnement, la production et la commercialisation),
6. Mettre en place une politique spécifique pour le développement des productions en misant sur une meilleure application des itinéraires techniques pour augmenter les rendements et la qualité de la production et développer des nouveaux mécanismes adaptés pour le financement durable de l'agriculture,
7. Améliorer le taux de couverture de l'encadrement qui devrait tendre vers un ratio de 1 conseiller agricole pour 100 producteurs et mettre en place un référentiel de formation en vue du renforcement des capacités.
8. Mettre en place des structures d'alphabétisation au profit des producteurs et inscrire cette activité comme obligatoire pour tous les responsables de coopératives et de groupements,
9. Redimensionner les coopératives par rapport à leur taille en les rendant beaucoup plus légères,
10. Etendre les possibilités d'occupation des terres cultivables par exploitant en concédant à chaque exploitant une surface économiquement viable adaptées à ses capacités de production.

V.2. Mesures et actions prioritaires à considérer en vue de relancer les petits périmètres irrigués

1. Entreprendre des actions de sensibilisation à l'endroit des propriétaires fonciers et des producteurs pour expliquer le bien fondé des activités de contre-saison et rechercher des alternatives pour une exploitation optimum des investissements. A cet effet, les services techniques devront jouer un rôle de premier plan pour obtenir des contrats d'exploitations pour les producteurs
2. Rechercher des moyens financiers pour la réalisation complémentaire des investissements afin de répondre aux objectifs d'aménagements de départ
3. Renforcer la formation des producteurs à la maîtrise des itinéraires techniques et à une lecture des comptes d'exploitation de la principale production
4. Initier des formations dans le domaine de la culture maraîchère pour assurer le développement des cultures de contre saison
5. Assurer la formation dans le domaine de la gestion associative et des biens collectifs
6. Améliorer le taux d'encadrement et renforcer la capacité des groupements dans le domaine de la gestion coopérative.